

RAPPORT DE CONSULTATION — PHASE 1

Gérer la forêt autrement. Gérer la forêt régionalement et relancer l'usine de Maniwaki

Filière forestière de la Vallée-de-la-Gatineau

Présenté au conseil des maires

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau · 1er septembre 2026

Préparé par Posture inc.

Daniel Feeny, chargé de projet · France Bélisle, co-présidente · Marie-Eve Venner, coordonnatrice

Mandat confié par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG).

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Sommaire exécutif	5
Retour sur le mandat	7
1.1 D'où vient la démarche	7
1.2 Ce qui nous a été demandé	7
1.3 Ce que ce mandat n'est pas	8
1.4 L'équipe et le calendrier	8
La méthodologie	10
2.1 Ce que nous avons fait	10
2.2 Qui nous avons rencontré	10
2.3 Les sondages — bases et précautions	11
2.4 Les limites de la démarche	12
Le contexte — pourquoi maintenant	13
3.1 Une région dont l'économie se joue dans la forêt	13
3.2 Le coût de ne pas agir	13
3.3 La fenêtre — et pourquoi elle se referme	14
Ce que nous avons entendu	16
4.1 Le milieu des affaires	16
4.2 Les citoyennes et les citoyens	17
4.3 Les deux consultations du milieu d'affaires	18
4.4 Le diagnostic partagé — cinq constats	19
4.5 Les objections que nous avons entendues	20
La structure de la filière	22
5.1 Maillon par maillon	22
5.2 Le maillon feuillu — trois validations indépendantes	23
Gérer la forêt autrement	24
6.1 L'objectif	24
6.2 Cinq changements concrets	24
6.3 Le projet pilote : un gestionnaire de territoire	25

6.4 Ce que le pilote change.....	26
6.5 La prévisibilité	27
6.6 Six chantiers qui ne dépendent d'aucune transaction.....	28
6.7 La forêt privée — une ressource sous-utilisée.....	29
6.8 Le dialogue avec les communautés algonquines.....	30
6.9 Le précédent atikamekw.....	32
6.10 Nos non-négociables.....	32
Positionner la relance — mise en contexte	34
7.1 Pourquoi ce volet est présenté comme une mise en contexte	34
7.2 « Non viable pour Domtar » n'est pas « non viable ».....	34
7.3 La fenêtre de marché	35
7.4 Le risque que nous n'avons pas encore nommé : le copeau	36
7.5 Qui fait quoi dans la grappe — le partage horizontal.....	37
7.6 Ce que la région pose comme conditions.....	38
7.7 Un projet structurant : énergie et économie circulaire	39
7.8 Le portefeuille de diversification	40
7.9 Trois niveaux d'ambition.....	40
7.10 Ce qui reste à faire — la suite du mandat.....	41
La capacité régionale	42
8.1 Ce que la région a déjà mis sur la table	42
8.2 Le porteur et les moyens	43
8.3 Une démarche cohérente	44
Plan de match — trois horizons.....	45
Court terme — septembre à novembre 2026	45
Moyen terme — décembre 2026 à 2027.....	45
Long terme — 2027 à 2029.....	46
Recommandations au conseil	47
Projet de résolution — proposition	49
Les considérants.....	49
La résolution	49
Annexes.....	51

Personnes et organisations consultées.....	52
Méthodologie détaillée des sondages	54
Nature des sondages.....	54
Mode de calcul des pourcentages cités dans le rapport	54
Précautions à respecter dans toute diffusion publique.....	55
Résultats des sondages	56
C.1 Sondage du milieu des affaires — 59 répondants	56
C.2 Sondage citoyen — 248 répondants.....	64
Sources et documents consultés	69

LETTRE DE PRÉSENTATION

Sommaire exécutif

Maniwaki, le 1er septembre 2026

Madame la préfète, Madame la mairesse, Messieurs les maires,

La forêt couvre neuf kilomètres carrés sur dix du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et soutient plus de 2 700 emplois directs et indirects. Si la forêt va bien, toute la région va bien. C'est le fil conducteur de tout ce qui suit. L'usine de sciage de Maniwaki est le déclencheur de la démarche, pas son seul objet : c'est le développement économique de toute la Vallée qui est en jeu.

Vous nous avez confié un mandat de consultation exploratoire. Nous l'avons réalisé du 23 juillet au 25 août 2026, en pleine période estivale. En un peu plus de quatre semaines, nous avons mené une vingtaine d'entrevues individuelles formelles, tenu deux consultations avec la communauté d'affaires et recueilli 248 réponses citoyennes et 59 réponses d'entreprises à deux sondages en ligne. Rien n'a été décidé : ce rapport présente ce que nous avons entendu, ce que nous en concluons, et ce que nous recommandons au conseil de décider.

Le constat central est simple et il est partagé par tous nos interlocuteurs, sans exception : **l'usine n'est pas l'enjeu — l'accès à la fibre l'est.** L'usine est techniquement fonctionnelle et bien entretenue. Ce qui l'a fragilisée, c'est le coût du bois livré et l'incertitude d'approvisionnement, dans un régime forestier conçu pour la forêt résineuse et mal adapté à la forêt mixte de l'Outaouais. Le milieu des affaires le confirme : 87 % jugent la situation préoccupante, mais 73 % s'intéressent à une reprise collective et 68 % veulent que le leadership vienne de la région.

Nous proposons d'agir sur **deux volets indissociables**. Le **Volet A** — gérer autrement la forêt — porte sur un projet pilote de gestion forestière régionale dans le cadre du projet de loi 11 : une planification par objectifs confiée à une entité régionale, des attributions pluriannuelles, un partage des redevances entre la région, les Premières Nations et l'État, et une cogestion avec les communautés algonquines comme partenaires et non comme parties consultées. Le **Volet B** — positionner la relance — porte sur les conditions que la région pose à tout repreneur et sur la grappe complémentaire à bâtir autour de l'usine : la valeur ajoutée, la valorisation des sous-produits et l'énergie. Le Volet A rend la relance possible; le Volet B la rend réelle et garde la valeur ici, quoi qu'il advienne de la transaction.

Nous devons aussi vous dire ce que nous avons entendu de moins confortable. Un interlocuteur chevronné nous a rappelé que « tout a été dit », par écrit, depuis 2020, et que rien n'a bougé sur le coût du bois. Un autre nous a mis en garde : « c'est mieux une usine fermée qu'une usine qui fait faillite un an ou deux après. » Ces objections ne disqualifient pas la démarche — elles fixent la barre. Elles imposent un projet qui nomme ce qu'il faut faire, ce qu'il faut cesser de faire, avec des porteurs et des dates, plutôt qu'un énoncé de principes de plus.

La fenêtre est courte et elle n'est pas de notre fait. Le projet de loi 11 a été adopté le 11 juin 2026 et l'appel à projets du ministère est attendu. L'élection provinciale est le **5 octobre 2026**. Très peu de projets pilotes seront retenus au Québec, et la cohésion régionale est un critère d'octroi explicite. Chaque mois d'attente érode par ailleurs des choses qui ne se reconstituent pas : les entrepreneurs et leurs équipements, la main-d'œuvre qualifiée, les garanties d'approvisionnement, l'état des chemins et l'élan du milieu.

Ce que nous demandons au conseil : adopter les orientations et les conditions gagnantes présentées à la section 10, parler d'une seule voix, et confier le mandat de structurer la suite — afin de transmettre à Québec, via la MRC, un projet régional unique avant l'élection du 5 octobre.

Nous remercions les employés de la MRC pour leur collaboration, ainsi que la population et les gens d'affaires qui, malgré la période estivale, ont contribué à la réflexion. La démarche a été menée rapidement; elle est néanmoins riche, et elle offre une matière qui peut soutenir vos décisions pour la suite.

Nous demeurons à votre disposition.

Daniel Feeny

Chargé de projet · Posture inc.

France Bélisle

Co-présidente · Posture inc.

SECTION 1

Retour sur le mandat

Ce chapitre rappelle d'où vient la démarche, ce qui nous a été demandé et — tout aussi important — ce que ce mandat n'est pas.

1.1 D'où vient la démarche

Quatre faits se sont additionnés en quelques mois et ont créé la situation dans laquelle la région se trouve aujourd'hui.

1

L'usine de sciage de Maniwaki est à l'arrêt

Environ 120 emplois directs, une garantie d'approvisionnement de 252 000 m³ par année — le quart de toutes les garanties de l'Outaouais — et un propriétaire qui s'est dit ouvert à céder l'actif à un groupe local.

2

Le milieu s'est mobilisé de lui-même

Le 12 mai 2026, 135 personnes se sont réunies à Maniwaki à l'Assemblée des communautés forestières, en appelant la région à se prendre en main.

3

Le cadre législatif a changé

Le projet de loi 11 a été adopté le 11 juin 2026. Il autorise, par approbation du Conseil des ministres, des projets pilotes de gestion forestière régionale qui peuvent déroger à la loi. C'est un levier beaucoup plus large que tout ce qui existait auparavant.

4

Les communautés algonquines ont exprimé une volonté de participer

La communauté de Kitigan Zibi a manifesté son intérêt pour la gouvernance et la transformation de la ressource. Le dossier du secteur du lac Barrière, lui, reste entier.

1.2 Ce qui nous a été demandé

Le mandat a été confié à Posture inc. par la **MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**, en collaboration avec la **Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG)** et la **Société sylvicole de la Haute-**

Gatineau (SSHG), à même l'enveloppe affectée au développement d'un Centre de valorisation du bois. Il s'agit de la **Phase 1 : mesurer l'intérêt du milieu**. Cinq objectifs y étaient inscrits.

- Identifier et cartographier les acteurs concernés par l'avenir de la filière forestière régionale.
- Mesurer leur degré d'intérêt et d'implication dans une démarche commune de gestion du territoire et de relance de la transformation du bois.
- Tester quelques pistes de solution et recueillir les conditions, les attentes et les réserves de chacun.
- Dresser un portrait de la conjoncture qui explique pourquoi il faut agir maintenant.
- Formuler une recommandation claire sur la suite de la démarche.

1.3 Ce que ce mandat n'est pas

Cette précision compte, parce qu'elle protège à la fois la démarche et la MRC.

Ce n'est pas une étude forestière. Nous n'avons ni recalculé la possibilité forestière, ni évalué l'usine, ni produit un plan d'affaires. Ces travaux restent à commander.

Ce n'est pas une négociation. Nous n'avons représenté personne auprès d'un acquéreur ou du vendeur, et nous ne participons à aucun titre à la transaction de l'usine.

Ce n'est pas une décision. Nous sommes restés en mode écoute du début à la fin. Ce qui suit, ce sont des constats et des orientations proposées; les décisions appartiennent au conseil.

Ce n'est pas un mandat de représentation des communautés algonquines. Aucun appui autochtone n'est présumé ni annoncé dans ce rapport.

1.4 L'équipe et le calendrier

Jalon	Date	Objet
Devis et octroi du mandat	Juin – juillet 2026	Devis de la CSEG, en collaboration avec la SSHG, à même l'enveloppe du Centre de valorisation du bois
Lettre de la MRC	20 juillet 2026	Lettre d'accréditation signée par la direction générale de la MRC, remise aux personnes rencontrées
Démarrage	23 juillet 2026	Premiers contacts, cartographie des acteurs, cahier de fiches d'entrevue
Entrevues individuelles	28 juillet au 19 août	21 entrevues formelles, en visioconférence et en personne
Consultation en personne	11 août 2026	Atelier avec la communauté d'affaires, Maniwaki

Jalon	Date	Objet
Consultation virtuelle	17 août 2026	Seconde séance avec la communauté d'affaires
Fermeture des sondages	20 août 2026	248 réponses citoyennes, 60 réponses du milieu des affaires
Présentation au conseil	25 août 2026	Présentation des constats et des orientations, période de questions publique
Dépôt du présent rapport	1er septembre 2026	Rapport de consultation — Phase 1

Équipe : Daniel Feeny, chargé de projet; France Bélisle, appui à la consultation; Marie-Eve Venner, coordination des entrevues. Bonification des fiches par la CSEG (Patrick Feeny, Étienne Potvin-Saintonge).

SECTION 2

La méthodologie

Nous exposons ici comment les constats ont été produits, sur quelles bases reposent les chiffres cités, et quelles sont les limites de l'exercice. Un lecteur doit pouvoir juger de la solidité de ce qu'il lit.

2.1 Ce que nous avons fait

Méthode	Volume	Période
Entrevues individuelles semi-dirigées	21 entrevues formelles	28 juillet – 19 août 2026
Entretiens informels	Une quinzaine, surtout avec des gens d'affaires	Juillet – août 2026
Consultation de la communauté d'affaires (en personne)	~15 participants, Maniwaki	11 août 2026
Consultation de la communauté d'affaires (virtuelle)	5 participants sur ~15 invités	17 août 2026
Sondage en ligne — citoyens	248 répondants	30 juillet – 20 août 2026
Sondage en ligne — milieu des affaires	59 répondants	30 juillet – 20 août 2026
Revue documentaire	Mémoire MRC 2025, registre des attributions du MRNF, documents de la cellule de crise Outaouais-Laurentides, programmes de financement	En continu

Les entrevues ont été menées selon un tronc commun de questions, adapté à chaque catégorie d'acteur : diagnostic de la situation, réaction à quelques pistes de solution, conditions et réserves, degré d'intérêt et forme d'implication envisagée. Chaque entrevue a fait l'objet d'une synthèse écrite, non verbatim, validée à l'interne. Ces synthèses ne sont pas reproduites ici; elles sont conservées au dossier du mandat et peuvent être transmises au conseil sur demande.

2.2 Qui nous avons rencontré

Nous avons cherché la diversité des points de vue plutôt que le consensus. Les industriels, le ministère, la forêt privée, les usagers du territoire, les communautés algonquines, les experts sectoriels et deux entreprises citées comme modèles de reprise collective ont tous été entendus.

Famille d'acteurs	Organisations rencontrées	Posture générale
Industriels et transformateurs	Domtar (usine et siège social), Louisiana-Pacific (approvisionnement et usine Bois-Franc), Lauzon, Groupe Rémabec	Engagement élevé; convergence sur le diagnostic, divergence sur le modèle
Ministère	MRNF — Direction générale du développement de l'industrie forestière; unité de gestion de Gracefield	Ouverture réelle, sous contrainte du calendrier électoral
Forêt privée	Office des producteurs de bois de la Gatineau (OPBG)	Ambivalente mais gagnable
Faune, territoire et usagers	Sépaq — réserve faunique La Vérendrye; Fédération des pourvoiries du Québec	Ouverte, intéressée à la gestion plus qu'à la relance
Communautés algonquines	Kitigan Zibi Anishinabeg (direction générale)	Ouverture conditionnelle; à ne jamais présumer
Territoire du lac Barrière	—	Lien à bâtir : non rencontré à ce jour
Experts et institutions	CIFQ, André Gravel, Ing. F., ISFORT-UQO, Signature Bois Laurentides	Engagement élevé; se rendent disponibles
Terrain	Entrepreneur forestier (récolte et voirie)	Engagement élevé
Projets inspirants	Groupe Boisaco (Sacré-Cœur), LVL Global (Témiscamingue)	Collaboration, sans intention d'investir ici
Milieu d'affaires et élus	Communauté d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau, MRC, CSEG, Ville de Maniwaki	Mobilisation réelle, structure porteuse à créer

La liste nominative complète figure à l'annexe A. Une entrevue avec un partenaire industriel pressenti a été menée dans un cadre confidentiel et n'est pas versée au présent rapport, non plus que la rencontre avec la Ville de Maniwaki.

2.3 Les sondages — bases et précautions

Deux sondages en ligne distincts ont été déployés du 30 juillet au 20 août 2026 : un sondage citoyen (248 répondants) et un sondage auprès du milieu des affaires (59 répondants). Il s'agit de sondages ouverts, à participation volontaire, diffusés par les réseaux de la MRC, de la Chambre de commerce et des partenaires. Ils ne constituent pas des échantillons probabilistes et ne peuvent être présentés comme représentatifs de l'ensemble de la population ou des entreprises de la MRC.

Trois règles que nous appliquons dans tout le rapport

Chaque pourcentage est rattaché à sa base. Les résultats du sondage des affaires (n = 59) et ceux du sondage citoyen (n = 248) ne sont jamais fusionnés ni additionnés.

Les pourcentages tirés de questions à choix multiples sont des parts de mentions, pas des parts de répondants. Ils sont identifiés comme tels à l'annexe B.

Les figures issues d'échelles de 1 à 5 regroupent les deux notes extrêmes (par exemple, « appuient » = notes 4 et 5). Le détail du mode de calcul est présenté à l'annexe B, et les résultats complets, question par question, à l'annexe C.

2.4 Les limites de la démarche

Nous les nommons ouvertement, parce qu'elles seront nommées de toute façon.

- **Une période courte et estivale.** Quatre semaines de terrain, en juillet et en août. Des acteurs importants étaient en vacances; la participation à la consultation virtuelle du 17 août a été faible (5 personnes sur environ 15 invitées).
- **Le territoire du lac Barrière n'a pas été rencontré.** C'est la principale lacune du portrait. Elle est assumée : le lien de confiance est à rétablir et un contact mal préparé aurait nui davantage qu'il n'aurait aidé. Ce que le rapport en dit provient de tiers qui y ont travaillé, pas de la communauté elle-même.
- **Des données brutes de sondage non versées au dossier.** Les rapports de résultats des deux sondages sont désormais reproduits à l'annexe C, ce qui rend chaque pourcentage vérifiable. Les fichiers de réponses individuelles, eux, restent à verser au dossier de la MRC.
- **Des chiffres au conditionnel.** Plusieurs données citées par nos interlocuteurs — taux de récolte réel, volumes du secteur du lac Barrière, écarts de coût de fibre avec l'Ontario, ordres de grandeur financiers — n'ont pas pu être validés à la source dans le temps imparti. Elles sont signalées comme telles dans le texte.
- **Une consultation, pas une validation.** Les orientations proposées n'ont pas été soumises à l'approbation des personnes rencontrées. Elles engagent Posture inc., pas les interlocuteurs.

SECTION 3

Le contexte — pourquoi maintenant

3.1 Une région dont l'économie se joue dans la forêt



Sources : Mémoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (2025) et OnePager 2025.

La Vallée-de-la-Gatineau, c'est environ 13 400 km², 17 municipalités et près de 20 000 habitants. Plus de 12 000 km² sont de la forêt publique. Plus de 2 700 emplois directs et indirects en dépendent, ce qui représente environ un emploi forestier pour sept habitants. La MRC se classe au 95^e rang sur 104 pour l'indice de vitalité économique.

Ces proportions changent la nature du problème. Ailleurs, une fermeture d'usine est un choc sectoriel. Ici, c'est un choc régional. Le mémoire de la MRC documente le cas d'une fermeture d'usine survenue dans la région en 2024 : environ 100 emplois directs perdus, et des répercussions estimées à quelque 350 emplois additionnels dans l'économie régionale. Chaque emploi d'usine en soutient donc de trois à quatre autres. Le camionnage, les garages, les ateliers d'usinage, les commerces et les services vivent de la même chaîne.

3.2 Le coût de ne pas agir

Une décision tardive ne repousse pas le redémarrage de quelques mois. Elle le repousse de plusieurs années, parce que sept choses se dégradent en parallèle et que la plupart ne se reconstituent pas.

Ce qui s'érode	Ce qui se passe concrètement
Fibre entrepreneuriale	Entrepreneurs et équipements quittent la région. Une pelle est passée de 350 000 \$ à 700-800 000 \$, un camion articulé de 300-400 000 \$ à 800-900 000 \$: une fois la machinerie vendue, on ne la rachète pas.
Main-d'œuvre qualifiée	Les travailleurs de l'usine et de la forêt se replacent ailleurs, souvent vers Mont-Laurier. Un entrepreneur nous a décrit un employé passé de 400-450 heures l'an dernier à zéro cette année.

Ce qui s'érode	Ce qui se passe concrètement
Infrastructures	L'usine est à l'arrêt depuis décembre 2024 et se dégrade. Les délais de livraison des équipements neufs sont de 12 à 18 mois, les carnets des fournisseurs étant pleins.
Garanties d'approvisionnement	Elles sont rattachées à l'usine et supposent une obligation d'opérer. Selon plusieurs de nos interlocuteurs, elles peuvent s'annuler après quelques mois d'arrêt prolongé — une usine du Témiscamingue fermée la même semaine aurait ainsi perdu les siennes. Le cédant, lui, ne voit pas ce risque. Le point doit être validé auprès du MRNF avant d'être porté publiquement.
Accès au territoire	Sans récolte, les chemins ne s'entretiennent plus. Pourvoiries, Sépaq, ZEC, acériculteurs et villégiateurs perdent l'accès — et les services d'urgence aussi.
Relève	Les jeunes ne viennent plus. Les camps forestiers ont disparu et rien ne les a remplacés.
Mobilisation régionale	L'élan retombe faute de résultat visible. La faible participation à la consultation du 17 août en est un signal.

3.3 La fenêtre — et pourquoi elle se referme

1	Le projet de loi 11 est adopté et l'appel à projets est attendu Adopté le 11 juin 2026, il permet à un projet pilote de déroger à la loi par approbation du Conseil des ministres. Le régime précédent ne l'autorisait pas. Mais très peu de pilotes seront retenus au Québec, et le ministère nous a indiqué viser à en sécuriser un seul en Outaouais.
2	L'élection provinciale est le 5 octobre 2026 L'administration ne signera pas, en période de réserve, un pilote de cinq ans qui engage un futur gouvernement. La stratégie consiste donc à documenter le projet et à bâtir l'adhésion du milieu en amont, pour qu'il entre dans la vision du prochain gouvernement — et pour que la préfète puisse le porter à l'écran des candidats pendant la campagne.
3	La sortie de creux est amorcée Les prix du bois d'œuvre se redressent depuis mai 2026 et la demande américaine reste structurelle. Un actif s'acquiert le mieux en bas de cycle — et cette fenêtre-là se referme à mesure que les prix montent.

4

Une aide de transition prend fin le 31 mars 2027

Le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité de l'Outaouais et des Laurentides se termine. Il compense une absence de marché plutôt que de créer de la valeur. Y mettre fin sans débouché de rechange fermerait des chantiers.

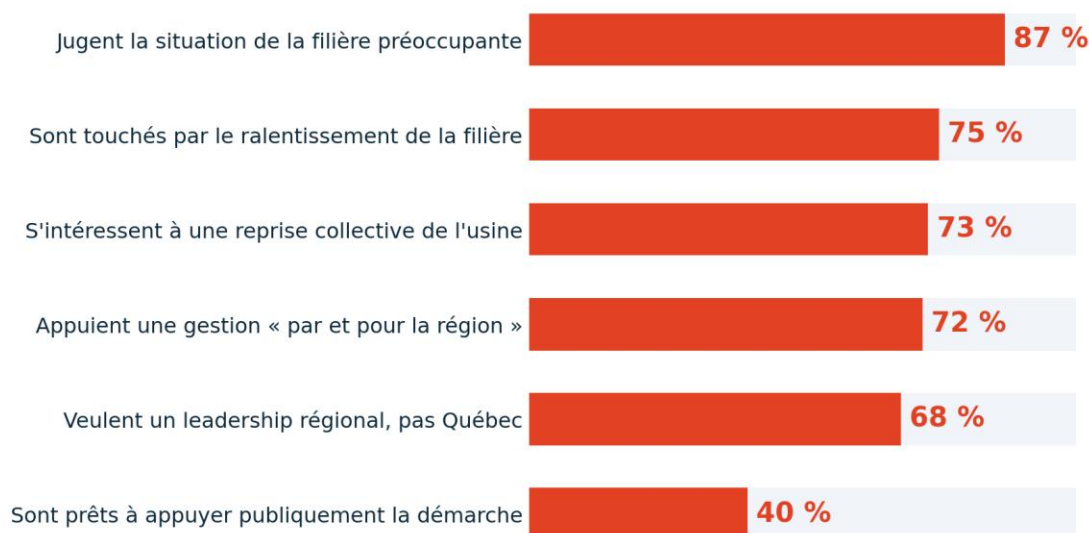
SECTION 4

Ce que nous avons entendu

4.1 Le milieu des affaires

SONDAGE GENS D'AFFAIRES • n = 59 RÉPONDANTS

Ce que dit le milieu des affaires



Base : 59 répondants du milieu des affaires, sondage en ligne du 30 juillet au 20 août 2026.
Ces pourcentages ne sont pas fusionnés avec ceux du sondage citoyen.

Le milieu d'affaires n'est pas spectateur : trois entreprises sur quatre subissent l'effet du ralentissement, un effet direct pour 41 % d'entre elles et indirect pour 34 %. Les répondants viennent de tous les secteurs — construction et métiers (24 %), services (20 %), commerce de détail (19 %), transformation du bois et foresterie (12 %). Sept entreprises sur dix se disent dépendantes de la filière, et près de la moitié fortement.

Ce qui frappe, c'est moins l'inquiétude que la disponibilité. L'appui public arrive en tête des formes de participation envisagées (40 % des mentions), devant la participation financière à évaluer (21 %). Le fonds de proximité évoqué plus loin dans ce rapport a donc une base réelle.

« Il faut que l'usine soit toujours en opérations. Les retombées économiques pour notre région sont trop importantes. »

— Commentaire, sondage du milieu des affaires

« Mon fils travaille en forêt; il doit travailler dans la région de Mont-Laurier pour avoir un emploi. »

— Commentaire, sondage du milieu des affaires

« Nous serions intéressés par le projet seulement si cela implique de la 2e ou de la 3e transformation. »

— Commentaire, sondage du milieu des affaires

« C'est très intéressant, des sondages ou des rencontres, mais il faut agir plus vite. »

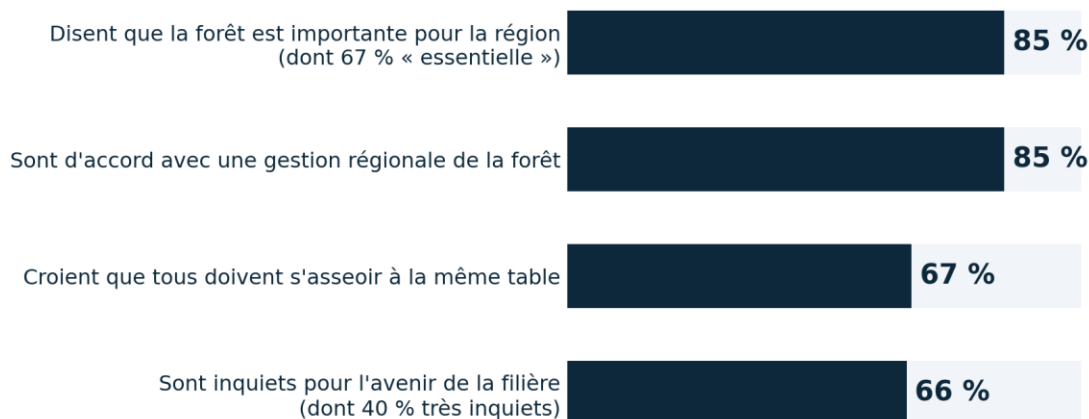
— Commentaire, sondage du milieu des affaires

Deux commentaires méritent d'être rapportés parce qu'ils expriment des attentes que la démarche devra intégrer plutôt que contourner. Le premier rappelle que la création d'emplois ne devrait pas se faire au prix de la dégradation des écosystèmes. Le second, venu du milieu acéricole, insiste sur le partage et la protection des zones d'exploitation actuelles et futures : « il est impératif que le partage de la forêt entre les érablières et les compagnies forestières se fasse avec diligence et avec une vision à long terme. »

4.2 Les citoyennes et les citoyens

SONDAGE CITOYEN • n = 248 RÉPONDANTS

Ce que disent les citoyennes et les citoyens



Base : 248 répondants résidant dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sondage en ligne du 30 juillet au 20 août 2026.

Le sondage citoyen a recueilli 248 réponses, soit plus de quatre fois celui du milieu des affaires. L'appui à une gestion régionale y est encore plus net : 85 % s'en disent d'accord. Les priorités exprimées sont constantes — des emplois durables, des retombées qui restent dans la MRC, la protection de la nature et de la faune, l'inclusion des communautés algonquines, et des produits qui vont au-delà du deux par quatre.

Un chiffre mérite l'attention du conseil : 26 % des répondants estiment que le plus grand défi est la conciliation des droits et des usages, presque à égalité avec les 25 % qui désignent le marché et le prix du

bois. Autrement dit, la population perçoit correctement que le nœud est autant politique et territorial qu'économique.

4.3 Les deux consultations du milieu d'affaires

La consultation en personne du 11 août a produit une véritable offre de mobilisation. Trois messages en sont ressortis.

1

Le milieu vient en contributeur, pas en demandeur

Capital, temps, notoriété, réseau : la contribution offerte dépasse largement l'appui moral.

2

Le chaînon manquant, c'est le capital de proximité, pas les idées

Un premier investisseur qui s'affiche publiquement serait le déclencheur. Le cas de LVL Global au Témiscamingue le confirme : tout est parti d'un homme d'affaires qui a annoncé qu'il mettrait son propre argent avant d'aller voir les autres.

3

« Rouvrir autrement », pas à l'identique

Diversification et modèle de gouvernance différent. La même recette produira le même résultat.

La consultation virtuelle du 17 août a été beaucoup moins suivie : cinq participants sur une quinzaine d'invités. Cette faible participation est elle-même une donnée du diagnostic — l'urgence n'est pas encore intériorisée par l'ensemble du milieu. Trois constats en découlent : il n'y a pas encore de réflexe de concertation malgré la fermeture; la région n'est pas partie prenante du processus de vente, alors que des acquéreurs discutent déjà avec le propriétaire; et la mobilisation existe sans structure porteuse — ni coordination, ni canal, ni financement opérationnel.

Ce que le milieu propose lui-même

Un comité de travail affaires-élus, doté d'un financement opérationnel.

Deux ou trois porte-parole entrepreneuriaux, avec la Chambre de commerce comme canal plutôt qu'une structure nouvelle.

Un consortium — industriel, MRC, gens d'affaires, coopérative, Premières Nations — plutôt qu'un rachat intégral par un seul acteur.

Des garanties contractuelles de retombées : emplois, achats locaux, transport, approvisionnement.

Une résolution publique de la MRC, idéalement unanime, et un message commun porté à la radio communautaire.

4.4 Le diagnostic partagé — cinq constats

Ces cinq constats sont revenus dans presque toutes les entrevues, chez des interlocuteurs qui n'ont aucun intérêt commun. C'est ce qui leur donne leur poids.

1

L'usine n'est pas l'enjeu; l'accès à la fibre l'est

L'usine est techniquement prête et bien entretenue — elle a battu son budget en cinq semaines d'opération. Ce qui l'a fragilisée, c'est le coût du bois livré et l'incertitude d'approvisionnement, avec le secteur du lac Barrière comme volume résineux dormant. Le vendeur lui-même le confirme : la productivité n'était pas l'enjeu.

2

Une forêt mixte : sans preneur pour le feuillu, le chantier ne s'ouvre pas

Près de la moitié du bois n'est pas résineux. Un chantier sort jusqu'à dix produits différents, et il faut tous les écouler. Quand un preneur disparaît pour une essence, ce n'est pas seulement le prix qui baisse : le chantier ne s'ouvre plus. Trois experts indépendants nous ont nommé ce même enjeu, sans se concerter.

3

Les chemins : un handicap structurel

Le réseau a été bâti pour la drave, pas pour la foresterie, et il n'est pas financé durablement. Il alourdit le coût de la fibre alors qu'il sert bien au-delà de l'industrie. Un chantier à 120 km coûte environ 45 000 \$ par semaine d'entretien à l'industriel; un pont, environ 350 000 \$.

4

Un régime trop centralisé : un blocage d'abord administratif

Le cadre normatif du ministère — le « livre de recettes » — est uniforme et mal adapté à la forêt mixte de l'Outaouais. Nos interlocuteurs sont unanimes sur un point : les élus et le cabinet sont ouverts, mais le blocage se situe dans l'appareil administratif. Il faut passer d'une gestion des ressources à une gestion du territoire.

5

Une fenêtre d'opportunité, mais une urgence

Marchés qui se redressent, gouvernement à l'écoute, projet de loi 11 qui donne de la souplesse. Mais la main-d'œuvre s'effrite et le calendrier presse.

4.5 Les objections que nous avons entendues

Un rapport qui ne rapporterait que ce qui l'arrange ne servirait pas le conseil. Quatre objections sérieuses nous ont été opposées. Elles doivent être traitées de front.

« Tout a été dit, et rien n'a bougé »

Un directeur de foresterie qui siège à tous les comités de la cellule de crise Outaouais-Laurentides depuis décembre 2019 nous l'a dit sans détour : les constats de ce rapport ont déjà été formulés, par écrit, à plusieurs reprises, depuis 2020 — et le coût du bois n'a pas bougé. Il ne se mobilisera pas pour des principes.

Ce que cela impose : le projet régional doit nommer ce qu'il faut *faire* et ce qu'il faut *cesser de faire*, avec des porteurs et des dates. Le plan de match de la section 9 et le projet de résolution de la section 11 répondent directement à cette exigence.

« C'est mieux une usine fermée qu'une usine qui fait faillite »

Le même interlocuteur nous a mis en garde contre la tentation politique de créer des emplois pour dix-huit mois. Les faillites des vingt-cinq dernières années ont coûté leur chemise à des gens de la région, et on ne peut pas mobiliser l'argent de la communauté vers un projet qui va au mur.

Ce que cela impose : la région ne doit pas plaider pour une réouverture à tout prix, mais exiger de tout repreneur un plan d'investissement chiffré et un échéancier — c'est la huitième condition gagnante de la section 7.6. Cela impose aussi d'être honnête sur l'horizon : dans le cas de reprise le plus comparable qui nous a été documenté, il a fallu deux à trois ans avant le premier profit et douze ans avant la sortie des investisseurs. Ils s'y sont très bien retrouvés, mais ce n'était pas un succès rapide.

« Une entité régionale qui posséderait le bois ferait monter les coûts »

Le ministère propose un modèle d'« intégrateur » propriétaire du bois et libre de le vendre. Trois industriels détenteurs de garanties d'approvisionnement s'y opposent : dans un marché où plusieurs usines ne prennent pas de bois, un intermédiaire propriétaire de la matière serait en position de commander son prix. Ils tiennent à leurs droits sur le territoire, à leurs garanties et à leur capacité de faire leur propre planification.

Ce que cela impose : le modèle porté dans ce rapport est celui d'un **gestionnaire de territoire** qui coordonne, planifie par objectifs et harmonise les usages — mais qui ne devient pas propriétaire du bois. Les garanties d'approvisionnement existantes sont préservées. C'est une nuance décisive et elle doit être portée explicitement, sinon le projet perdra l'appui des industriels dont il a besoin.

« Ajouter du monde à une table ne baisse pas le coût du bois »

Plusieurs interlocuteurs — un industriel, un usager du territoire, un gestionnaire du ministère — se sont montrés sceptiques envers les tables de concertation. Le reproche est constant : trop de participants, un

pouvoir consultatif, un vote mal calibré, et des heures investies pour peu de résultats. Chaque usine a par ailleurs un « coup de circuit » différent : ce qui débloquerait l'une ne débloquent pas l'autre.

Ce que cela impose : la table régionale proposée doit être resserrée et décisionnelle, et non une table de concertation élargie de plus. Elle doit être vendue sur des gains concrets — accès, coordination des chantiers, réduction des déplacements — et non sur la vertu de la collaboration.

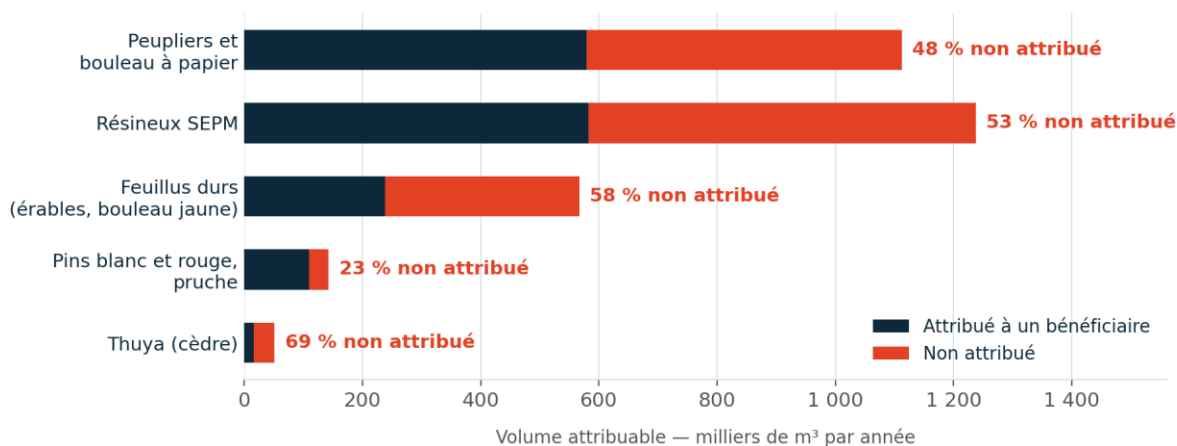
SECTION 5

La structure de la filière

Le registre public du ministère permet de chiffrer la grappe forestière, essence par essence. Ce qu'il dit est net : le problème n'est pas la ressource.

OUTAOUAIS (R07) — VOLUMES ATTRIBUABLES PAR GROUPE D'ESSENCES

Le volume est là. Ce sont les preneurs qui manquent.



Source : MRNF, tableau des attributions R07 Outaouais 2023-2028 (mise à jour du 29 mai 2023). « Non attribué » = volume attribuable moins les volumes sous garantie, sous permis autochtone et mis en marché. Sur 3,1 millions de m³ attribuables en Outaouais, 1,58 million ne sont attribués à aucun bénéficiaire, soit 51 %.

5.1 Maillon par maillon

Groupe d'essences	Volume attribuable	Ce que le registre révèle
Résineux SEPM	1 237 450 m³/an	La garantie de l'usine de Maniwaki en représente 252 000 m³, soit le quart de toutes les garanties de l'Outaouais, aujourd'hui sans preneur actif. Et 655 000 m³ ne sont attribués à personne (53 %).
Peupliers et bouleau à papier	1 112 250 m³/an	48 % non attribués. Un preneur régional dominant en panneaux, et à peu près rien derrière lui.
Feuillus durs (érables, bouleau jaune)	566 550 m³/an	58 % non attribués. Ce qui est attribué part vers Mont-Laurier, Rapides-des-Joachims, Sainte-Thérèse et Shawinigan.
Pins blanc et rouge, pruche	142 300 m³/an	23 % non attribués. Le seul maillon à peu près servi de toute la grappe.

Groupe d'essences	Volume attribuable	Ce que le registre révèle
Thuya (cèdre)	51 150 m ³ /an	69 % non attribués. Les deux seuls détenteurs de garantie sont hors région. C'est exactement le créneau que le ministère nous a nommé.
Total	3,1 millions m ³ /an	1,58 million de m ³ ne sont attribués à aucun bénéficiaire, soit 51 % du volume attribuable.

Source : MRNF, tableau des attributions R07 Outaouais 2023-2028 — garanties d'approvisionnement, permis autochtones et bois mis en marché, mise à jour du 29 mai 2023. Une précision importante : « **attribuable** » n'est pas « **accessible** ». La localisation, l'état des chemins et le coût livré restent à documenter — c'est précisément l'objet du portrait que nous recommandons de commander.

5.2 Le maillon feuillu — trois validations indépendantes

Si le conseil ne devait retenir qu'un seul enjeu technique de ce rapport, ce serait celui-là. Trois interlocuteurs qui ne se connaissent pas nous ont décrit le même mécanisme, dans les mêmes termes.

- **Un économiste des marchés du bois** : pour un mètre cube de sciage feuillu, il faut en récolter quatre. Les deux grands utilisateurs de pâte feuillue de la région ont fermé. Il n'y a aujourd'hui aucun acheteur de pâte feuillue en Outaouais, pour un gisement dormant de l'ordre de 900 000 à un million de mètres cubes par année.
- **Un directeur de foresterie** : « quand il manque un preneur pour 20 à 25 % de ton projet, ton projet ne se fait pas. »
- **Le directeur de l'approvisionnement d'une usine de bois d'ingénierie** : un chantier sort jusqu'à dix produits différents et il faut tous les écouler; sans preneur pour une essence, le chantier ne s'ouvre pas. Ce n'est pas qu'un enjeu de prix.

CE QUE ÇA VEUT DIRE POUR LE CONSEIL

Le résineux de Maniwaki est prisonnier du feuillu qui pousse à côté. Tant qu'il n'existe pas de débouché pour le bois de faible valeur, une relance de l'usine restera fragile même si tout le reste est réglé — accès, chemins, capital. C'est pourquoi la demande sur les débouchés du bois de faible valeur doit être portée à Québec comme une demande distincte, et non noyée dans le dossier de la relance.

C'est aussi une occasion. Un preneur régional pour le cèdre, le feuillu de déroulage et le bois de faible valeur créerait de la valeur là où il n'y a aujourd'hui aucun concurrent : 1,58 million de mètres cubes non attribués.

SECTION 6 • VOLET A

Gérer la forêt autrement

VOLET A — LA RESSOURCE

Sécuriser l'accès au bois. Sans matière première prévisible et à coût maîtrisé, aucun investissement ne se fait — ni dans l'usine, ni ailleurs dans la filière.

6.1 L'objectif

La forêt, c'est neuf kilomètres carrés sur dix du territoire. Mieux la gérer, c'est agir sur le premier moteur économique de la région. L'objectif que nous proposons tient en une phrase : une gestion régionale, par objectifs, orientée vers la valeur et le partage des retombées.

La différence entre une gestion normative et une gestion par objectifs mérite d'être explicitée, parce qu'elle est au cœur de la demande. Dans le régime normatif actuel, l'État dicte les moyens : une bande riveraine d'une largeur donnée, partout, quelle que soit la forêt. Dans une gestion par objectifs, l'État fixe le résultat à atteindre — protéger la qualité de l'eau, maintenir l'habitat — et la région choisit les moyens, puis rend des comptes sur des cibles. Le principe figure dans la loi depuis 2010; les modalités adoptées, elles, sont restées largement normatives.

Un exemple concret nous a été donné par un ancien forestier devenu gestionnaire d'infrastructures dans une réserve faunique : la placette-échantillon, de rayon fixe, prise tous les 200 mètres. Si elle tombe dans un peuplement de peuplier mature, environ quatre hectares sont rasés à blanc peu importe le reste — et le peuplier est empilé en bordure de route sans preneur. Le bois est coupé quand même. « Ça prend de la foresterie, mais de la foresterie intelligente. »

6.2 Cinq changements concrets

1

Décentraliser la gestion pour adapter les normes à notre forêt

Confier la planification par objectifs à une entité régionale qui harmonise tous les usages, avec les industriels à la table et la planification opérationnelle entre les mains de ceux qui en portent les conséquences. Régionaliser, c'est gagner en agilité et rapprocher la décision du terrain.

2

Donner de la prévisibilité

Des attributions pluriannuelles plutôt qu'une reconduction d'année en année : on aménage ses chantiers d'avance, on construit les chemins un an avant, on amortit l'équipement. Et des redevances par mètre cube dont une part revient à la région et aux Premières Nations, l'État conservant la sienne.

3

Traiter les chemins comme un actif

Un fonds d'entretien mutualisé entre tous les usagers, plutôt qu'un réseau financé par les seuls industriels. Le Québec est l'un des rares endroits au monde où l'industrie construit un chemin qui devient ensuite un actif de l'État sans que les autres usagers y contribuent.

4

Sécuriser un débouché pour les feuillus

Trois voies, dans cet ordre : le bois d'œuvre — planchers, meubles, produits d'apparence — là où la valeur est la plus forte; le bois à pâte et à panneaux pour ce qui ne peut pas être scié; la valorisation énergétique — biomasse, biochar, cogénération — pour ce qui reste.

5

Reconnaître la forêt comme un actif

Recalcul de la possibilité forestière et gestion active du risque : climat, ravageurs, incendie. Aller chercher du bois et aménager la forêt sont le même geste : sans récolte, il n'y a pas de sylviculture, donc pas de forêt plus résiliente.

6.3 Le projet pilote : un gestionnaire de territoire

Au cœur du volet forêt, nous proposons une entité régionale indépendante de l'industrie, qui planifie par objectifs, harmonise tous les usages et s'adosse à la science. L'expression qui revient chez les experts est celle de « gestionnaire de territoire » plutôt que d'aménagiste : quelqu'un qui pense l'érablière, la pourvoirie, les chemins et les redevances ensemble, pas seulement le bois.

Cinq éléments composent le mécanisme.

- **Une carte d'affectation du territoire.** Ce qu'on a, et où ça se trouve : peuplements, frayères, plantes médicinales, secteurs culturels, potentiel acéricole, usages. C'est l'outil de base de toute planification coordonnée — et c'est aussi, dans la mécanique proposée par nos interlocuteurs de la forêt privée, ce que les communautés algonquines devraient tracer en premier.

- **Une table de gestion régionale, resserrée et décisionnelle.** Ingénieurs forestiers, les deux usines de la région, les représentants faune et territoire, la CSEG, les communautés algonquines, la MRC. Pas une table de concertation élargie de plus.
- **Un partage des redevances par mètre cube — région, Premières Nations, État.** De l'avis répété des experts, c'est la clé de déblocage de l'accès à la ressource. Un précédent nous a été cité par un industriel de la région : en Ontario, avant la pandémie, 40 % des redevances seraient revenues aux Premières Nations — proportion à valider avant toute citation publique. Quand l'industrie va bien, elles gagnent; quand elle ralentit, elles reçoivent moins mais elles reçoivent. Les autres usagers du territoire contribuent selon leur usage.
- **Une réelle marge d'innovation réglementaire.** Pouvoir choisir des techniques et des traitements sylvicoles adaptés à la forêt mixte de l'Outaouais, sur une base scientifique, décidés par ceux qui travaillent en forêt. Le cadre uniforme actuel ne le permet pas.
- **Une base scientifique déjà prête.** L'ISFORT-UQO porte déjà une proposition de territoire pilote à l'échelle d'une unité d'aménagement, pour la forêt feuillue, alignée sur le projet de loi 11. Ses chercheurs se disent prêts à s'engager dans la mise en œuvre. La région peut s'y greffer plutôt que de partir de zéro.

Deux points de vigilance à porter explicitement

Ne pas confondre le gestionnaire de territoire avec un « intégrateur propriétaire du bois ». Trois industriels détenteurs de garanties s'opposent à ce second modèle. L'entité coordonne le territoire; elle ne devient pas propriétaire de la matière et ne revend pas le bois.

Préserver les garanties d'approvisionnement existantes. C'est la condition de l'adhésion des industriels régionaux — et sans eux, il n'y a pas de projet.

L'indépendance de la planification est une condition d'acceptabilité publique. Confier la planification à celui qui récolte et transforme ne recueillerait aucune adhésion. L'État conserve le suivi et le contrôle.

6.4 Ce que le pilote change

1

Il débloque l'accès à la fibre

Ce qui rend possible la relance de l'usine et protège les emplois forestiers et indirects.

2

Il crée un revenu régional récurrent

Une part des redevances par mètre cube revient à la région et aux Premières Nations, en plus des emplois pour les communautés.

3

Il rapproche la décision du terrain

Une planification adaptée à la forêt mixte, moins de blocages administratifs, et la capacité de résoudre un problème quand il se présente.

4

Il harmonise et partage les usages

Un bénéfice commun pour les ZEC, les pourvoiries, le récréotourisme, les services d'urgence et la MRC.

5

Il bâtit l'acceptabilité et la prévisibilité

Les deux conditions qui attirent et sécurisent le capital privé.

6

Il est reproductible et crédible

Le pendant algonquin de l'entente atikamekw, adossé à la science : un modèle pour le Québec.

Un projet pilote n'est pas une étude. C'est un changement de modèle qui débloque toute la filière.

6.5 La prévisibilité

LA PRÉVISIBILITÉ — CE QUE CHAQUE DURÉE D'ENGAGEMENT REND POSSIBLE

Chaque horizon débloque une décision différente

1 an

Ce que la région offre aujourd'hui : des mesures reconduites saison après saison

5 ans

Bâtir les chemins d'avance, concentrer les chantiers, planifier la récolte

10 ans

Attribuer un secteur à un opérateur et l'aménager d'avance — le modèle ontarien

15 ans

Amortir la modernisation d'une usine et l'achat des équipements

20 ans

Obtenir du financement bancaire de long terme, attirer du capital patient

25 ans

Décider d'acquérir l'actif

Aujourd'hui, la région n'offre que le premier palier. Des mesures reconduites d'année en année ne justifieront jamais des millions d'investissement. La durée, elle, ne coûte rien à l'État.

Un industriel nous l'a résumé ainsi : « je ne voudrais pas voir un an et demi devant moi, j'en voudrais 25. » La durée d'engagement n'est pas un confort : c'est la condition de l'investissement, et chaque palier débloque une décision différente. Aujourd'hui, la région n'offre que le premier.

Le modèle ontarien nous a été décrit précisément par un dirigeant d'usine qui s'y approvisionne : des licences de dix ans consenties aux contracteurs sur un secteur donné, et des droits de coupe établis par produit et par usage, dont le prix est révisé chaque mois selon les conditions de marché. Au Québec, on paie deux ans plus tard des droits élevés alors que le marché est à terre. L'écart de coût de la fibre évoqué est de 15 à 20 dollars — un chiffre qu'il faut valider avant de le citer publiquement, mais qui, s'il se confirme, est l'argument de compétitivité le plus percutant de tout le corpus.

6.6 Six chantiers qui ne dépendent d'aucune transaction

Au-delà du sort de l'usine, le ministère attend une réflexion sur la structure de l'écosystème. Ces six chantiers se mènent entre industriels, avec la région, et aucun n'exige d'attendre une vente.

1

Coordonner la récolte entre industriels

Un même chantier alimente aujourd'hui jusqu'à une douzaine d'usines, de Val-d'Or à Saint-Théophile. Planifier ensemble les assiettes de coupe réduit les déplacements, les délais et le coût de la fibre. La planification en silos par unité d'aménagement est un angle mort du système : personne ne regarde le flux réel qui arrive à une usine, toutes sources confondues.

2

Préparer l'après-subvention au transport

Le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité — environ 14 M\$ sur deux ans — prend fin le 31 mars 2027. Subventionner le transport ne crée aucune valeur durable, mais y mettre fin sans débouché de rechange ferme des chantiers. La région demande une transition ordonnée : construire les débouchés régionaux d'ici l'échéance, et maintenir le programme tant qu'ils n'existent pas.

3

Investir dans les chemins plutôt que dans le transport

Faire reconnaître et financer le réseau routier du territoire comme une infrastructure publique : un actif qui fait baisser le coût de tous les industriels, chaque année. Cours de transit, chargements de retour et mutualisation des voyages complètent le levier. La gestion par axe est préférable à un chèque unique.

4

Régler le bois d'intégration

Récolter du résineux, c'est aussi abattre du feuillu et du bois de pâte. Sans preneur pour ces volumes, le chantier ne s'ouvre pas. C'est l'enjeu le plus cité de toute la consultation, et celui que les chiffres du registre confirment.

5

Donner de la prévisibilité

Des attributions pluriannuelles plutôt qu'une reconduction d'année en année : on aménage d'avance, on construit les chemins un an avant, on amortit l'équipement.

6

Un porteur, avec les industriels à la table

Le commissaire industriel, avec un mandat clair : bâtir l'offre complémentaire là où il n'y a aucun preneur — cèdre, feuillu de faible valeur, bois de pâte. C'est là que se trouvent les 1,58 million de mètres cubes non attribués.

Il faut y ajouter une demande qui vient directement du terrain et que nous n'aurions pas trouvée ailleurs : **la flexibilité réglementaire d'opération**. Aller chercher du gravier à 10 ou 30 kilomètres alors qu'une gravière conforme est à 1,5 kilomètre; des exigences d'ingénierie et des délais sur des traverses de cours d'eau qui se réglaient autrefois en deux ou trois heures; la disparition du partage de coûts de voirie avec l'État. Un entrepreneur nous a demandé de mettre ce point « dans le top ». Il a raison : c'est du coût de fibre immédiat, sans attendre aucune réforme. Il faut y ajouter le retour des camps forestiers, qui ont disparu et dont l'absence nuit directement au recrutement de la relève.

6.7 La forêt privée — une ressource sous-utilisée

C'est la partie de l'équation qui ne dépend ni de Québec ni du dossier du lac Barrière. Elle dépend d'un preneur local — et c'est ce qui la rend indissociable du reste de la démarche.

La région compte environ 2 500 producteurs et une possibilité de l'ordre de 160 000 m³ par année. Les livraisons historiques à l'usine tournaient autour de 30 000 à 50 000 tonnes : une fraction de ce que la forêt privée pourrait produire. Le reste dort.

1

Du volume disponible tout de suite

L'office des producteurs offre une garantie d'approvisionnement privée d'au moins 30 000 tonnes par année à un repreneur. Ce volume ne dépend ni d'une autorisation de Québec ni du règlement du dossier du lac Barrière.

2

Ce qui bloque n'est pas la ressource

Trois scieries résineuses dans la région à la fin de 2021, une seule aujourd'hui : la disparition des preneurs plafonne le prix payé au producteur. Depuis la fermeture, le bois part vers les Laurentides, le volume sort de la région et les coûts de transport montent.

3

La résidualité, enfin appliquée

La loi veut que le bois privé soit servi en priorité; dans les faits il est marginalisé. Un repreneur régional qui s'engage sur le privé fait deux gains d'un coup : du volume, et l'appui de 2 500 producteurs.

4

Trois leviers concrets

Refinancer le programme d'aide à la mise en valeur; assurer un preneur local capable de prendre le bois de moindre qualité; lever les freins municipaux à la récolte et à la circulation des camions.

Un point de vigilance : la fédération des producteurs n'était pas favorable au projet de loi 11, par crainte de renforcer le monopole de la forêt publique. L'intérêt du privé pour la démarche est réel, mais conditionnel — il tient à deux choses : que la démarche brise le monopole d'achat et qu'elle respecte le principe de résidualité. L'aménagement intensif, lui, a davantage sa place en forêt privée que sur des zones de la forêt publique.

6.8 Le dialogue avec les communautés algonquines

C'est la partie du dossier où la précipitation coûte le plus cher. Ce que nous proposons ici est une méthode, pas une entente.

Un avertissement à porter dans toutes les communications

Les communautés algonquines ne forment pas un bloc et ne se coordonnent pas entre elles sur ces dossiers. Kitigan Zibi et le territoire du lac Barrière doivent être traités séparément et en direct. L'approche « globale » a déjà été tentée par le passé, sans succès. Et l'appui d'une communauté ne doit jamais être présumé, ni annoncé avant d'être obtenu.

Sur le territoire du lac Barrière, le principe qui ressort de six entrevues indépendantes est le même : considérer les familles et les gardiens de territoire, non par le seul conseil de bande; faire porter le dialogue par un facilitateur crédible ayant déjà des liens, pas par Québec; et commencer par un geste concret plutôt que par une négociation. Un ancien directeur d'usine qui a personnellement piloté ce

dossier pendant des années nous a résumé sa conviction : ça ne se règle jamais à cent pour cent, mais ça avance si quelqu'un le porte activement; ce n'est pas un interrupteur.

Il faut aussi entendre ce que nos interlocuteurs disent de la hiérarchie des priorités : la foresterie n'est pas le premier enjeu de ces communautés. Le logement, l'énergie et le territoire de chasse passent avant. C'est une raison de plus pour séquencer, et pour ne pas arriver avec un plan global.

1

Mandater un porteur crédible

Un facilitateur doté de liens familiaux et perçu comme neutre. Le succès tient aux personnes — influence, patience, résilience — pas à un titre.

2

Écouter d'abord

Par familles, sur des secteurs précis, sans modèle imposé.

3

Poser un geste concret, sans rien demander en retour

Appuyer le projet de biomasse porté par la communauté. Nous ne réglerons pas la question du territoire demain. Mais faire avancer un projet déjà porté par la communauté crée un précédent de travail commun sur la filière.

4

Formuler une offre tangible

Une part des redevances par mètre cube, des traitements sylvicoles alternatifs, des emplois à tous les niveaux — usine, forêt, gestion — et une place dans la gouvernance.

5

Conclure par secteurs

Une entente circonscrite, horizon trois ans, évolutive, menée en parallèle du reste du projet pour ne rien bloquer.

Les règles d'or

Pas de grand plan global. Traiter chaque nation séparément. Respecter le rythme et le calendrier électoral interne des communautés. Ne jamais survendre un appui non acquis. Un premier projet réussi vaut mieux qu'une grande entente annoncée.

6.9 Le précédent atikamekw

En 2026, le gouvernement du Québec et la Nation atikamekw ont signé un énoncé d'intention pour un projet pilote de gestion participative de la forêt, avec une place formelle aux chefs de famille et de territoire, réunis avec l'industrie, la région et le ministère. Ce précédent sert la démarche de quatre façons.

- Il démontre que Québec accordera ce type de projet pilote : la gestion participative autochtone n'est plus une hypothèse.
- Il valide l'approche « par les familles », qui est exactement la stratégie recommandée ici.
- Il partage nos objectifs : acceptabilité sociale et prévisibilité sont au cœur de l'entente comme de notre diagnostic.
- Il offre un positionnement gagnant : présenter notre projet pilote comme le pendant algonquin et outaouais de l'entente atikamekw facilite le oui du ministère.

Nuance à assumer : les Algonquins ne sont pas les Atikamekw, et la situation du lac Barrière n'est pas celle de La Tuque. On s'inspire du cadre, mais on porte le dialogue par un facilitateur régional — pas par Québec directement.

6.10 Nos non-négociables

Cinq conditions de réussite sont revenues assez systématiquement pour être posées comme des non-négociables de la démarche.

1

Un accès à la fibre sécurisé et à coût maîtrisé

Sans lui, aucun investisseur ne s'engage. C'est le levier décisif des deux volets.

2

La cogestion algonquine comme condition de l'accès durable

Les communautés comme partenaires ou actionnaires, pas seulement consultées. Des engagements clairs en matière d'emplois à tous les niveaux : usine, forêt, gestion du territoire.

3

Un engagement clair d'ancrage régional

L'usine reste ici, les emplois aussi, l'approvisionnement local est garanti. Garder la valeur ajoutée et les décisions en région, peu importe le ou les partenaires industriels.

4

Un projet régional unique, porté d'une voix solidaire

Très peu de projets pilotes seront retenus : la cohésion régionale est un critère essentiel, tant pour convaincre le gouvernement que les investisseurs. Positionner la mobilisation comme une condition de succès — nous ne quêtions pas notre prospérité.

5

Ne pas bâtir sur un financement automatique

Les projets pilotes du projet de loi 11 ne viennent pas nécessairement avec une enveloppe. Le montage doit venir d'ailleurs : Investissement Québec, fédéral, fonds citoyen, fiscalité coopérative. Le projet de loi 11, c'est d'abord de la souplesse, de l'agilité et des permissions.

SECTION 7 • VOLET B

Positionner la relance — mise en contexte

DU VOLET A AU VOLET B

Le Volet A donne la matière. Le Volet B en fait de la valeur — et décide de ce qui reste en région. Sans transformation ici, la fibre repart brute et la valeur, comme les emplois, part avec elle.

Le Volet A rend la relance possible. Le Volet B la rend réelle.

7.1 Pourquoi ce volet est présenté comme une mise en contexte

Le Volet B n'est pas au même stade d'avancement que le Volet A, et il faut le dire clairement. La MRC ne contrôle pas la vente de l'usine. Un processus de cession est ouvert depuis juin 2026, des propositions ont été déposées et la région n'y est pas partie prenante. Bâtir la position régionale autour d'un modèle de propriété sur un actif que nous ne contrôlons pas nous exposerait sans nous donner de levier.

Nous proposons donc un déplacement du cadrage, qui est la principale recommandation stratégique de ce rapport : **la région ne se bat pas pour la propriété de la scierie — elle pose ses conditions, et elle bâtit ce qu'elle contrôle.** Ce qui suit est la mise en contexte de ce déplacement. La cartographie fine de la grappe complémentaire et la traduction des conditions en clauses négociables constituent la suite du mandat (section 7.10).

7.2 « Non viable pour Domtar » n'est pas « non viable »

La non-viabilité constatée tient au modèle du propriétaire — une multinationale aux cibles de rendement élevées et à la logique résineuse — pas à l'actif lui-même. Le vendeur l'a confirmé : l'usine est bonne, bien entretenue, ses équipements sont performants, et la productivité n'était pas l'enjeu. C'est le coût du bois livré qui l'était. Un propriétaire au profil différent peut rentabiliser la même usine. Trois leviers peuvent changer la donne.

1

Baisser et sécuriser le coût de la fibre

Accès, chemins, décentralisation et redevances — tout le Volet A — réduisent le coût livré et donnent la prévisibilité. C'est le levier décisif : sans lui, aucun capital ne s'engage.

2

Changer le profil de rendement exigé

Un modèle coopératif ou hybride fonctionne sur une logique de ristourne plutôt que de dividende, avec du capital patient. Le cas documenté le plus proche de notre échelle : une usine rachetée pour un dollar par une quinzaine de gens d'affaires locaux, avec Desjardins, le Fonds de solidarité et une coopérative de travailleurs dès la création. Deux à trois ans avant le premier profit, douze ans avant la sortie — et un bon placement au bout du compte.

3

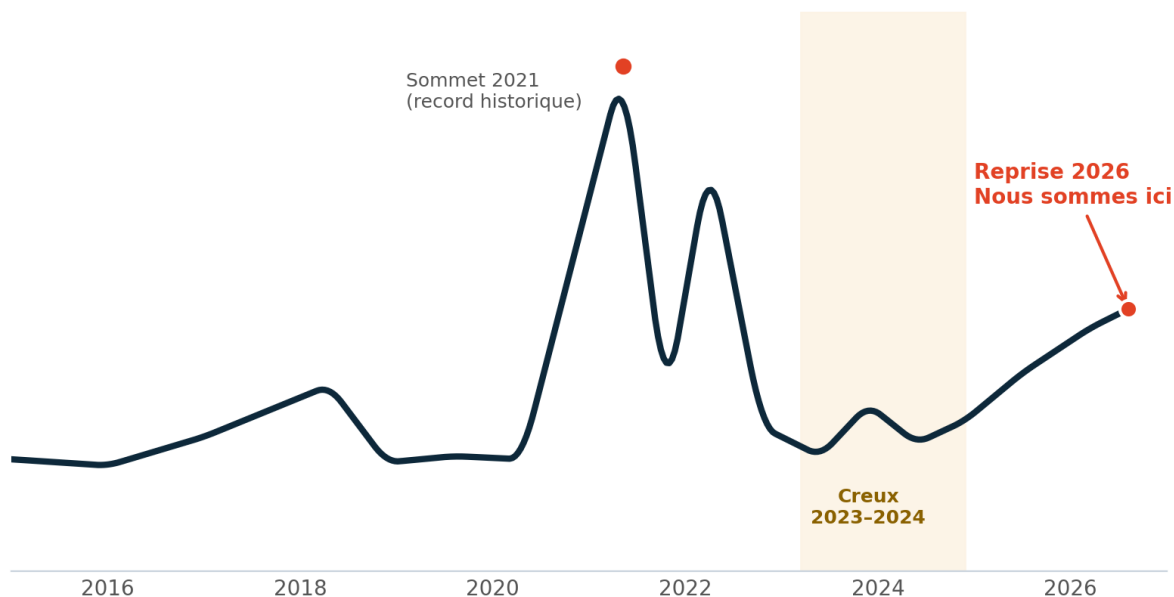
Augmenter la valeur par mètre cube

Deuxième et troisième transformation, diversification, valorisation des sous-produits : plus de valeur avec moins de volume, et des cycles amortis. C'est la leçon centrale du modèle coopératif de la Côte-Nord, où la diversification et l'intégration amortissent les creux de marché.

Deux faits appuient le moment : un actif s'acquiert le mieux en bas de cycle, et le vendeur se dit prêt à accompagner un repreneur régional — mise en marché du bois, opérations forestières, soutien technique. Cet accompagnement réduit le risque d'exécution, qui est la faiblesse habituelle d'une reprise collective.

7.3 La fenêtre de marché

Un marché cyclique — prix du bois d'œuvre (illustratif)



Le prix du bois d'œuvre monte et descend par cycles. On achète le mieux dans le creux.

Graphique illustratif. Sources : Conseil de l'industrie forestière du Québec; Fédération des producteurs forestiers du Québec (2025-2026).

- **Les droits américains sont à un sommet** — environ 45 % en droits combinés depuis juillet 2025 — mais ils sont en grande partie refilés à l'acheteur américain.
- **Les prix montent depuis mai 2026.** Le creux est derrière nous, et le meilleur reste à venir lorsque les taux d'intérêt américains repasseront sous 5 %, ce qui n'est pas attendu avant 2027-2028.
- **Les nouveaux tarifs annoncés le 19 août 2026 visent la valeur ajoutée** — panneaux, papier — pas le bois d'œuvre brut.
- **La demande américaine est structurelle.** La pénurie de logements soutient la construction neuve, et la capacité de sciage américaine ne couvre pas les besoins intérieurs, tarifs ou pas.

Nous devons cependant nommer la contrepartie. Le contexte tarifaire s'est durci à la fin d'août 2026 : les négociations ont été suspendues le 21 août, de nouveaux droits américains et une riposte canadienne ont été annoncés, et l'allègement qui était en discussion sur le bois d'œuvre ne l'est plus. Surtout, **les conditions de viabilité de cette usine ne tiennent pas au seul cycle du marché**. C'est pourquoi la région doit exiger de tout repreneur un plan d'investissement chiffré et un échéancier, plutôt que de s'en remettre à une conjoncture favorable.

7.4 Le risque que nous n'avons pas encore nommé : le copeau

Aucun industriel ne doute du marché du bois d'œuvre. Le risque est ailleurs, et il échappe complètement à la région.

1

Une scierie ne vit pas que de planches

Le sciage produit des copeaux, de la sciure, de l'écorce. Sans preneur pour ces sous-produits, la rentabilité de l'usine s'effondre, même avec un bon prix du bois d'œuvre.

2

Le preneur régional est fragile

Une conversion ou une fermeture chez un acheteur de copeaux de la région mettrait sur le marché plusieurs fois le volume de Maniwaki. Aucune usine voisine ne pourrait l'absorber.

3

Et ce n'est pas nous qui décidons

La décision attendue l'hiver dernier n'est jamais venue. C'est l'éléphant dans la pièce, et il est hors de portée de la région.

La seule protection possible est régionale : bâtir nos propres débouchés pour ce qui n'est pas de la planche. C'est l'objet du portefeuille de diversification présenté à la section 7.8. Une nuance à garder en tête, portée par un entrepreneur du terrain : *avant la fermeture, les résidus de l'usine étaient déjà entièrement écoulés*. La disponibilité de la biomasse régionale ne doit pas être présumée.

7.5 Qui fait quoi dans la grappe — le partage horizontal

C'est la recommandation la plus structurante de ce volet, et elle découle directement de ce que nous ont dit les industriels. Un scieur qui met le capital exige le contrôle de la scierie, et c'est légitime. Mais le même acteur peut entrer comme partenaire minoritaire dans la valeur ajoutée. Le partage se joue donc horizontalement, entre les maillons de la chaîne, plutôt que verticalement dans la propriété d'un seul actif.

Maillon	Qui porte	Pourquoi
1re transformation — le sciage	Un partenaire industriel majoritaire	Il apporte la compétence opérationnelle, l'accès aux marchés et la stabilité. C'est ce qu'un scieur exige, et celui qui met le capital tient le volant.
2e et 3e transformation — la valeur ajoutée	Capital majoritairement régional	Séchage, rabotage, composants, panneaux, préfabriqué : coopérative de travailleurs, fonds citoyen, gens d'affaires, communautés algonquines. L'industriel y entre comme partenaire minoritaire et comme client.

Maillon	Qui porte	Pourquoi
L'énergie et la valorisation	La région	Chaleur, sous-produits, tri à la valeur. Portés par la région, au bénéfice de toute la grappe — et de tout repreneur, quel qu'il soit.

POURQUOI CE DÉCOUPAGE

Se battre pour la propriété de la scierie, c'est se battre sur le terrain de l'acheteur. Le vrai partage se joue ailleurs. Ce découpage correspond à ce qu'un scieur accepte, il garantit que la valeur ajoutée reste ici, il honore les 73 % du milieu favorables à une reprise collective — et il porte sur des actifs que nous décidons de bâtir nous-mêmes.

Il neutralise aussi une crainte exprimée localement : que l'usine devienne un simple site de première transformation alimentant une valeur ajoutée située ailleurs.

Enfin, il libère la région d'une contrainte réelle. L'engagement d'ancrage — ni fermeture, ni délocalisation, ni transfert de la valeur ajoutée — n'a jamais eu besoin de l'actionnariat pour exister : il s'attache par entente de retombées, par condition d'approvisionnement et par résolution du conseil.

7.6 Ce que la région pose comme conditions

La MRC ne contrôle pas la vente, mais elle contrôle des conditions. Une liste d'exigences, un acheteur l'ignore; un échange, il le négocie. Chaque condition ci-dessous est donc adossée à une contrepartie que la région met sur la table.

Ce que la région demande	Ce que la région met sur la table
1. La garantie d'approvisionnement reste rattachée à l'usine de Maniwaki	La MRC et le milieu portent le projet pilote de gestion régionale, le fonds chemins, la table avec les communautés et le pilotage du dossier à Québec.
2. La 2e et la 3e transformation se font ici, avec participation régionale majoritaire	La MRC porte le capital de proximité, les terrains et les parcs industriels, et l'accompagnement au montage financier.
3. Un plan de débouchés pour les sous-produits, déposé avec le plan d'affaires	La MRC porte la stratégie régionale de valorisation et un preneur de feuillu de déroulage déjà identifié hors région.
4. Le raccordement énergétique au projet de traitement des matières résiduelles	La MRC porte le projet elle-même : c'est un actif régional, pas une demande à Québec.

Ce que la région demande	Ce que la région met sur la table
5. Des achats, du transport et des emplois locaux, mesurés et rendus publics	La MRC porte le réseau de fournisseurs et d'entrepreneurs, et un appui politique régional unanime.
6. Une participation réelle des communautés algonquines	Gouvernance, emplois, part des redevances — portés par le projet pilote du Volet A.
7. Un engagement d'ancrage régional	Ni fermeture, ni délocalisation, ni transfert de la valeur ajoutée. S'attache par entente de retombées et condition d'approvisionnement, sans que la région ait à être propriétaire.
8. Un échéancier de dépôt et un engagement d'investissement chiffré	La MRC accompagne le montage financier, le repérage des programmes et la mobilisation du capital de proximité.

7.7 Un projet structurant : énergie et économie circulaire

La seule décision de tout ce dossier qui dépend uniquement de la MRC

Tout le reste dépend de Québec, du vendeur ou des communautés. Ce projet-ci, non.

L'usine de Maniwaki sèche son bois au mazout. Ailleurs, des scieries sèchent à la biomasse en quasi-autonomie, à une fraction du coût. En jumelant le besoin de chaleur de l'usine au projet de traitement des matières résiduelles de la MRC, on ferait quatre choses d'un seul geste.

- **Environnement.** Sortir du mazout, définitivement.
- **Compétitivité.** Le séchage entre directement dans le coût d'un produit de commodité. L'écart évoqué est considérable.
- **Matières résiduelles.** Une dépense de la MRC devient un actif régional.
- **Attraction.** La chaleur peut alimenter le parc industriel au-delà de l'usine, et devenir un argument d'attraction d'entreprises.

Nous recommandons au conseil un **mandat de préfaisabilité conjointe** — service des matières résiduelles × besoin thermique de l'usine — avec un livrable à l'automne. Pas une annonce. Trois réserves doivent être portées honnêtement : l'acceptabilité sociale d'un traitement thermique n'est jamais acquise; les calendriers ne concordent pas encore, l'usine ayant besoin de chaleur en 2027-2028 alors qu'un tel projet se compte en années, ce qui suppose une passerelle biomasse intérimaire ou un raccordement par phases; et la disponibilité de la biomasse régionale reste à confirmer.

7.8 Le portefeuille de diversification

« Quarante-cinq petits projets finissent par faire un gros projet » : la formule, entendue à la consultation du 11 août, résume bien ce que la communauté d'affaires peut porter : les satellites qui diluent les coûts fixes de l'usine et qui, ensemble, rendent la région moins vulnérable au risque qu'elle ne contrôle pas.

Famille	Projets
A • Énergie et économie circulaire	Bouilloire de l'usine · raccordement au projet de matières résiduelles · réseau de chaleur du parc industriel · conversion des bâtiments institutionnels encore au mazout · cogénération.
B • Valorisation de la fibre non sciée	Cour de valorisation et tri à la valeur · granules · biochar · bois de chauffage industriel · débouché de déroulage vers un preneur déjà identifié et intéressé par le peuplier et les bouleaux de la région.
C • Deuxième et troisième transformation	Séchage · rabotage et composants · panneaux et portes · préfabriqué et modulaire · bois d'apparence et revêtement.
D • Territoire et accès	Fonds chemins mutualisé · flexibilité pour les gravières, ponceaux et traverses · camps forestiers · production jointe bois d'œuvre et acériculture.
E • Actifs de long terme	Crédits carbone · recalcul de la possibilité forestière · aménagement intensif en forêt privée. À garder en réserve : le marché du carbone est actuellement défavorable.

Ces projets ne sont pas des pilotes en soi : ce sont des occasions concrètes de créer plus de valeur par mètre cube, à enclencher selon le marché et l'appétit du milieu. Plusieurs se localisent ailleurs qu'à Maniwaki — Egan-Sud, Bois-Franc et d'autres municipalités du territoire.

7.9 Trois niveaux d'ambition

Sauver les emplois, c'est le plancher — pas le sommet.

1	Le plancher L'usine rouvre et le bois se transforme ici. Environ 120 emplois directs sauvés et la fibre entrepreneuriale retenue.
2	Réussir Un approvisionnement local sécurisé, des emplois indirects créés, et une usine viable en propriété partagée — industriel, coopérative, citoyens et Premières Nations.

3

Aller plus loin

Des projets satellites : biomasse, biochar, séchage, valeur ajoutée. Les crédits carbone comme levier de rentabilité. Un produit d'ici et un modèle reproductible — la fierté régionale comme actif de mobilisation.

7.10 Ce qui reste à faire — la suite du mandat

Trois travaux restent à mener avant qu'un repreneur puisse s'engager, et ils composent la suite naturelle du mandat.

1

Cartographier la grappe complémentaire

Les créneaux autour de l'usine — sous-produits, séchage, deuxième et troisième transformation, feuillu, énergie : volumes, partenaires potentiels, séquence de développement.

2

Traduire les conditions régionales en clauses négociables

Nos huit conditions transformées en clauses d'entente de retombées — ancrage, transformation locale, achats et emplois, participation algonquienne, débouchés pour les sous-produits — avec ce que la région met en contrepartie.

3

Remettre un carnet de projets au commissaire industriel

Documenté, priorisé, transférable. L'objectif de ce mandat est de se rendre inutile.

Ce que ce mandat ne fait pas : il ne participe pas à la transaction de l'usine, à aucun titre. Il ne représente pas la MRC auprès d'un acquéreur et ne se substitue pas au travail du commissaire industriel.

SECTION 8

La capacité régionale

Ce chapitre n'appartient ni au Volet A ni au Volet B : il les rend possibles tous les deux.

8.1 Ce que la région a déjà mis sur la table

Avant même toute décision de Québec, la région a engagé du capital, des terrains et des ressources. C'est ce qui distingue une demande d'un partenariat — et c'est le meilleur argument d'un milieu qui se prend en main.

1

Des parcs industriels en préparation

Egan-Sud, Maniwaki et Bois-Franc procèdent à des acquisitions de terrains pour élargir la capacité de leurs parcs, à proximité immédiate de l'usine. Les sites d'accueil de la 2e et de la 3e transformation existent déjà.

2

Des projets de valorisation en développement

Des initiatives privées et régionales avancent déjà sur la valorisation du bois et des résidus — valorisation, pyrolyse, économie circulaire. Elles ne dépendent d'aucune transaction et constituent le début de la grappe complémentaire.

3

Un projet d'économie circulaire

Le projet de traitement des matières résiduelles de la MRC, avec récupération de chaleur pour l'usine et pour les industriels du parc.

4

Un commissaire industriel

Poste affiché, contractuel, rattaché directement à la préfecture, au mandat explicite de diversification et de deuxième transformation.

5

Un milieu d'affaires mobilisé

Deux consultations, 59 répondants au sondage, 73 % favorables à une reprise collective, et une volonté de contribuer en temps, en réseau et en capital.

6

Un volume de bois privé disponible

Une garantie d'approvisionnement d'au moins 30 000 tonnes par année, qui ne dépend ni de Québec ni du dossier du lac Barrière.

8.2 Le porteur et les moyens

La MRC a déjà créé le poste : un poste de commissaire industriel affiché, contractuel, d'une durée de deux ans, rattaché directement à la préfecture, dont le mandat inclut déjà la relance forestière et le développement de la deuxième transformation. C'est notre porteur, dès qu'il sera en fonction. Ce qui reste à décider, c'est où il concentre son énergie, et avec quels moyens.

1

Un mandat concentré : bâtir la grappe complémentaire

Développer les entreprises autour de l'usine — sous-produits, séchage, deuxième et troisième transformation, cèdre, feuillu, énergie — plutôt qu'une prospection tous azimuts. Ce sont elles qui rendent une relance viable pour un repreneur, et elles gardent la valeur ici même si la transaction tarde.

2

Un fonds de développement mutualisé

Mettre en commun les fonds régionaux et municipaux existants dans une enveloppe que le commissaire déploie : préféabilité, amorçage de projets, et contrepartie régionale aux programmes provinciaux et fédéraux, qui en exigent presque tous une.

3

Une contribution du milieu d'affaires

Sa valeur n'est pas le montant, c'est le signal et le siège : qui contribue siège au comité qui oriente le commissaire. C'est le comité affaires-élus proposé le 17 août, et c'est un appui plus fort qu'une lettre.

4

Une reddition de comptes simple

Des cibles annuelles rendues publiques : projets amorcés, emplois créés, investissements induits, dollars de programmes captés en région.

Il faut y ajouter une mesure sans coût, demandée par le terrain : **un point d'étape public**, à la radio communautaire et dans les médias sociaux. La population ne sait pas où en est le dossier et beaucoup pensent

que c'est terminé. Dire ce qu'on a reçu, pourquoi, et où l'on s'en va est une mesure de mobilisation applicable dès maintenant.

Nous recommandons au conseil de confier au commissaire industriel le mandat de bâtir la grappe complémentaire, et de structurer le fonds et le comité d'ici la fin de septembre. **Aucun montant n'est demandé aujourd'hui.**

8.3 Une démarche cohérente

Le projet pilote de gestion régionale est le cœur structurant. Autour de lui, des initiatives viennent en appui — chacune à son rythme, selon son volet et l'ouverture du gouvernement. Elles ne se concurrencent pas.

Initiative	Volet	Horizon	Ouverture du MRNF	Porteur au gouvernement
Entité régionale de gestion et partage des redevances (le cœur)	A	Moyen – long	Élevée	MRNF (PL 11)
Chemins multiusages et table avec le lac Barrière	A	Court – moyen	Élevée — calque du précédent atikamekw	MRNF (PL 11)
Débouchés du bois de faible valeur et cour de valorisation	A	Court — geste rapide	Modérée	MRNF / Économie
Reprise de l'usine de Maniwaki	B	Court – moyen	Indirecte — MRNF habitant	Économie / Investissement Québec

Lecture : le pilote forêt (A) structure le dossier et ouvre la porte au MRNF; la relance (B) se porte au ministère de l'Économie et à Investissement Québec; les autres initiatives appuient dans le temps.

SECTION 9

Plan de match — trois horizons

Des projets concrets, identifiés par volet. La lettre (A) ou (B) indique le volet auquel chaque action se rattache.

Court terme — septembre à novembre 2026

Poser nos conditions et bâtir ce qui ne dépend de personne.

- **(A)** Déposer l'intention de projet pilote forêt au MRNF, avant le 5 octobre.
- **(A)** Commander le portrait d'accès à la fibre : bassins d'approvisionnement, état du réseau de chemins, coût livré par bassin, dans et hors du périmètre de l'entente trilatérale — l'entente qui encadre la gestion du territoire du lac Barrière. En coproduction avec le MRNF.
- **(A)** Appuyer le projet de biomasse porté par la communauté du lac Barrière — premier geste de collaboration, sans contrepartie demandée.
- **(A)** Demander le maintien du Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus jusqu'à ce qu'un débouché de rechange existe — et engager dès maintenant la construction de ces débouchés.
- **(A/B)** Sécuriser le volume de forêt privée : confirmer avec l'office des producteurs les conditions de la garantie offerte à un repreneur.
- **(B)** Adopter et diffuser les conditions gagnantes, dont l'exigence d'un échéancier et d'un engagement chiffré de tout repreneur.
- **(B)** Confier un mandat de préfaisabilité énergie × matières résiduelles.
- **(B)** Structurer le fonds mutualisé et le comité affaires-élus.
- **(B)** Arrimer la grappe aux projets déjà financés par la MRC, dont le centre de valorisation du bois et la pyrolyse.

Preuve de succès

Des conditions publiques, une intention déposée à Québec, un portrait commandé — l'accès à la fibre et la grappe — et deux chantiers lancés sans attendre la transaction.

Moyen terme — décembre 2026 à 2027

Structurer la filière et capter la valeur ici.

- **(A)** Coordonner la récolte entre industriels; cours de transit et chargements de retour.

- **(A)** Concevoir la structure de gestion régionale la plus innovante et la plus fonctionnelle possible.
- **(A)** Faire reconnaître le réseau routier comme infrastructure, avant l'échéance du 31 mars 2027.
- **(A)** Poursuivre le dialogue avec le lac Barrière par les familles, à partir du lien créé par la biomasse.
- **(B)** Ouvrir des débouchés pour le cèdre, la trituration feuillue et le bois d'œuvre feuillu.
- **(B)** Négocier les garanties d'ancrage régional avec le repreneur, quel qu'il soit.

Preuve de succès

Un coût de fibre en baisse, de nouveaux preneurs, et la valeur ajoutée qui s'installe ici.

Long terme — 2027 à 2029

Pérenniser un modèle de territoire.

- **(A)** Délégation de gestion régionale : carte d'affectation, table de gestion, redevances.
- **(A)** Mettre en place le cadre de gestion forestier régional.
- **(A)** Attributions pluriannuelles : une prévisibilité de dix à vingt-cinq ans.
- **(A/B)** Cogestion algonquine : gouvernance, emplois et part des redevances.
- **(B)** Réseau de chaleur du parc industriel : la boucle d'économie circulaire complète.
- **(B)** Une grappe diversifiée : cèdre, valorisation, préfabriqué, énergie.
- **(B)** Premiers projets de 2e et de 3e transformation dans les parcs d'Egan-Sud, de Maniwaki et de Bois-Franc.

Preuve de succès

Une filière qui ne dépend plus d'une seule usine ni d'un seul programme.

SECTION 10

Recommandations au conseil

Six décisions que le conseil peut prendre, et qui ne demandent aucun engagement financier immédiat.

1

Poser nos conditions, publiquement

Adopter les conditions gagnantes de la région pour toute relance de l'usine, quel que soit le repreneur, et les rendre publiques avec les contreparties que la MRC met sur la table.

2

Commander le portrait de la grappe

Documenter, essence par essence, ce qui se récolte, ce qui se transforme ici et ce qui manque — bois de faible valeur inclus — ainsi que l'accès réel à la fibre : bassins, chemins, coût livré. C'est l'analyse que le ministère nous demande de pousser, et elle doit être coproduite avec lui.

3

Mandater le commissaire industriel

Concentrer son mandat sur la grappe complémentaire — 2e et 3e transformation, valorisation, énergie — et lui confier la structuration d'un fonds de développement mutualisé avec le milieu d'affaires, d'ici la fin de septembre.

4

Lancer l'étude énergétique

Autoriser un mandat de préféabilité conjointe : matières résiduelles de la MRC × besoin thermique de l'usine, avec un livrable à l'automne.

5

Déposer le pilote forêt

Transmettre l'intention de projet pilote au MRNF avant l'élection du 5 octobre, accompagnée du cahier des conditions régionales en version négociable.

6

Parler d'une seule voix

Désigner un porteur régional clair, associer la Ville de Maniwaki, mobiliser le milieu d'affaires — et poursuivre les échanges avec les communautés algonquines par les familles, via un facilitateur crédible, à partir du geste posé sur la biomasse.

L'ESSENTIEL

Adopter ces six orientations et confier le mandat de structurer la Phase 2 — dont le portrait de la grappe — pour transmettre à Québec un projet régional unique, porté d'une seule voix, dans la fenêtre du projet de loi 11.

SECTION 11

Projet de résolution — proposition

Le texte qui suit est une proposition de travail, offerte au conseil comme point de départ. Il devra être révisé par la direction générale et adapté à la forme usuelle des résolutions de la MRC.

Les considérants

CONSIDÉRANT QUE la forêt occupe neuf dixièmes du territoire de la MRC et soutient plus de 2 700 emplois directs et indirects;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de sciage de Maniwaki est à l'arrêt depuis le 20 décembre 2024 et que sa garantie d'approvisionnement de 252 000 m³ par année — le quart de toutes les garanties de l'Outaouais — demeure sans preneur actif;

CONSIDÉRANT QUE, selon le registre public du ministère, 1,58 million de m³ par année, soit 51 % du volume attribuable en Outaouais, ne sont attribués à aucun bénéficiaire;

CONSIDÉRANT QUE le régime forestier actuel, conçu pour le résineux, est mal adapté à la forêt mixte de l'Outaouais et que le blocage est d'abord administratif;

CONSIDÉRANT QUE le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité prend fin le 31 mars 2027 et qu'il compense une absence de marché plutôt que de créer de la valeur durable;

CONSIDÉRANT QUE 87 % du milieu d'affaires consulté juge la situation préoccupante, que 72 % appuient une gestion régionale de la forêt et que 73 % sont favorables à une reprise collective;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, les municipalités d'Egan-Sud, de Maniwaki et de Bois-Franc ainsi que le milieu d'affaires ont déjà engagé des ressources avant toute décision gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 11 permet des projets pilotes de gestion forestière régionale et qu'une fenêtre existe avant l'élection provinciale du 5 octobre 2026;

La résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu :

QUE la MRC demande au gouvernement du Québec :

- un projet pilote de gestion forestière régionale au sens de la Loi 11, confié à une entité régionale, avec les industriels à la table;
- que les redevances forestières demeurent en région et bénéficient également aux Premières Nations;

- des attributions pluriannuelles offrant une prévisibilité de dix à vingt-cinq ans;
- la reconnaissance et le financement du réseau routier du territoire comme infrastructure publique, en remplacement d'une aide au transport qui prend fin;
- l'ouverture de débouchés pour le bois de faible valeur, comme demande distincte du dossier de la relance;
- la flexibilité réglementaire d'opération sur le terrain — gravières, ponceaux, traverses de cours d'eau — et le retour des camps forestiers.

QUE la MRC, pour sa part, s'engage à :

- commander le portrait de la grappe forestière et de l'accès à la fibre, essence par essence, et le rendre public;
- concentrer le mandat de son commissaire industriel sur la grappe complémentaire, la 2e et la 3e transformation;
- poursuivre les acquisitions et l'aménagement des parcs industriels d'Egan-Sud, de Maniwaki et de Bois-Franc;
- mener l'étude de pré faisabilité liant son projet de traitement des matières résiduelles au besoin thermique de l'usine;
- structurer avec le milieu d'affaires un fonds de développement mutualisé;
- appuyer le projet de biomasse porté par la communauté du lac Barrière;
- adopter et rendre publiques les conditions gagnantes de la région pour toute relance de l'usine.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Économie, aux députés des circonscriptions concernées et aux municipalités du territoire.

DOCUMENTS DE SOUTIEN

Annexes

Les annexes rassemblent la matière de référence de la consultation : la liste des personnes rencontrées, la méthodologie détaillée des sondages, leurs résultats complets et les sources consultées.

Annexe	Contenu
A	Personnes et organisations consultées
B	Méthodologie détaillée des sondages
C	Résultats des sondages — question par question
D	Sources et documents consultés

Les synthèses des entrevues individuelles et la note sur les programmes de financement ne sont pas versées au présent rapport. Elles sont conservées au dossier du mandat et peuvent être transmises au conseil sur demande.

ANNEXE A

Personnes et organisations consultées

La liste ci-dessous couvre les entrevues individuelles formelles. S'y ajoutent une quinzaine d'entrevues informelles avec des gens d'affaires, les participants aux consultations des 11 et 17 août, et les répondants aux deux sondages.

Date	Personne	Organisation et fonction
28 juillet 2026	Dominik Chartier	Domtar Maniwaki — responsable de la planification et de l'approvisionnement
29 juillet 2026	Guillaume Julien	Domtar — siège social
29 juillet 2026	Guilhem Coulombe	Louisiana-Pacific — approvisionnement et planification forestière
29 juillet 2026	Simon Forget Allaire, ing.f.	Office des producteurs de bois de la Gatineau — directeur général
29 juillet 2026	François Trottier, ing.f.	Fédération des pourvoies du Québec — responsable forestier, Outaouais
30 juillet 2026	Steeve St-Gelais et Julie Labbé	Groupe Boisaco (Sacré-Cœur) — président; coordonnatrice au développement stratégique
4 août 2026	François Céré	Sépaq — réserve faunique La Vérendrye, chef de service aux infrastructures
4 août 2026	Paul Grondin, CPA	Groupe Rétabec — vice-président; ancien directeur de l'usine de Maniwaki
6 août 2026	Jean-Philippe Éthier	Kitigan Zibi Anishinabeg — directeur général; ancien directeur de l'usine de Maniwaki
6 août 2026	Justine Éthier	Signature Bois Laurentides — directrice générale
7 août 2026	Michel Vincent	Conseil de l'industrie forestière du Québec — économie et marchés
7 août 2026	Simon Vézeau et Vincent Auclair	MRNF — Direction générale du développement de l'industrie forestière
10 août 2026	Dominic Lauzon	MRNF — chef d'unité de gestion, Gracefield
10 août 2026	Christian Taillon, ing.f.	Louisiana-Pacific Bois-Franc — directeur d'usine
10 août 2026	André Gravel, ing.f.	Conseiller stratégique

Date	Personne	Organisation et fonction
12 août 2026	Frédéric Doyon et Philippe Nolet	ISFORT — Université du Québec en Outaouais, chercheurs
17 août 2026	Gerry Robillard	Entrepreneur forestier — récolte et voirie
19 août 2026	Charles St-Julien	Lauzon — directeur de la foresterie
19 août 2026	Jean-François Gingras	LVL Global (Témiscamingue) — directeur de l'approvisionnement

S'ajoutent deux rencontres tenues dans le cadre du mandat et non détaillées dans le présent rapport : la rencontre avec la Ville de Maniwaki (7 août 2026) et celle tenue avec un partenaire industriel pressenti (19 août 2026), menée dans un cadre confidentiel.

ANNEXE B

Méthodologie détaillée des sondages

Nature des sondages

Deux questionnaires en ligne distincts, ouverts du 30 juillet au 20 août 2026, diffusés par les réseaux de la MRC, de la Chambre de commerce et des partenaires de la démarche. Participation volontaire. Il ne s'agit pas d'échantillons probabilistes : les résultats décrivent les personnes qui ont répondu, et non l'ensemble de la population ou des entreprises du territoire.

Sondage	Répondants	Ce qui est mesuré
Milieu des affaires	59	Secteur d'activité, dépendance à la filière, effet du ralentissement, perception de la situation, freins et conditions de réussite, leadership souhaité, appui à une gestion régionale, intérêt pour une reprise collective, formes de participation envisagées
Citoyens	248	Niveau d'inquiétude, importance perçue de la forêt, appui à une gestion régionale, priorités pour l'avenir de la forêt, perception du plus grand défi, leviers de réussite, volonté de suivre la démarche

Mode de calcul des pourcentages cités dans le rapport

Les deux questionnaires combinent des échelles de 1 à 5, des questions à choix unique et des questions à choix multiples. Le tableau suivant précise comment chaque figure citée dans le corps du rapport a été construite, et à quelle question de l'annexe C elle renvoie.

Figure citée dans le rapport	Base	Construction
87 % jugent la situation préoccupante	$n = 59 \cdot Q3$	Notes 1 et 2 d'une échelle de 1 à 5 (68 % + 19 %)
75 % touchés par le ralentissement	$n = 59 \cdot Q4$	Addition de deux options : effet direct (41 %) et effet indirect (34 %)
73 % s'intéressent à une reprise collective	$n = 59 \cdot Q12$	Notes 4 et 5 d'une échelle de 1 à 5 (34 % + 39 %)
72 % appuient une gestion régionale	$n = 59 \cdot Q8$	Notes 4 et 5 d'une échelle de 1 à 5 (19 % + 53 %)
68 % veulent un leadership régional	$n = 59 \cdot Q7$	Addition de deux options : démarche conjointe région-communautés algonquines (39 %) et MRC et élus régionaux (29 %)

Figure citée dans le rapport	Base	Construction
Sept entreprises sur dix dépendantes de la filière	n = 59 · Q2	Notes 3 à 5 d'une échelle de 1 à 5 (72 %), dont 48 % aux notes 4 et 5
40 % appui public · 21 % participation financière	82 mentions · Q13	Parts de mentions dans une question à choix multiples — ce ne sont pas des parts de répondants
Freins : 26 %, 23 %, 17 %, 14 %	154 mentions · Q5	Parts de mentions dans une question à choix multiples
Conditions : 28 %, 20 %, 19 %, 16 %	164 mentions · Q6	Parts de mentions dans une question à choix multiples
66 % inquiets, dont 40 % très inquiets	n = 248 · Q1	Notes 1 et 2 d'une échelle de 1 à 5 (40 % + 26 %)
85 % jugent la forêt importante	n = 248 · Q2	Notes 4 et 5 d'une échelle de 1 à 5, dont 67 % à la note 5 (« essentiel »)
85 % appuient une gestion régionale	n = 248 · Q3	Addition de « Oui » (59 %) et « Plutôt oui » (26 %)
67 % pour que tous soient à la même table	n = 248 · Q7	Option « Tout le monde ensemble, autour d'une même table »
26 % conciliation des droits · 25 % marché	n = 248 · Q5	Les deux options les plus choisies à la question sur le plus grand défi

Précautions à respecter dans toute diffusion publique

Toujours afficher la base avec le pourcentage. Ne jamais présenter « 59 gens d'affaires et 248 citoyens » au-dessus d'une série de chiffres qui ne proviennent que d'un des deux sondages : cela laisse croire à une base de 307 répondants.

Ne jamais fusionner ni additionner les deux échantillons.

Distinguer les parts de répondants des parts de mentions. Une question à choix multiples produit plus de mentions que de répondants : les freins du milieu des affaires, par exemple, totalisent 154 mentions pour 59 répondants.

Rappeler qu'il s'agit de sondages ouverts à participation volontaire, et non d'échantillons représentatifs. C'est une force du point de vue de la mobilisation, une limite du point de vue statistique.

Les résultats complets, question par question, sont reproduits à l'annexe C. Les fichiers de réponses individuelles restent à verser au dossier de la MRC pour que les résultats soient entièrement reproductibles.

ANNEXE C

Résultats des sondages

Les deux questionnaires sont reproduits ici question par question, avec le nombre de réponses et le pourcentage de chaque option. Les libellés sont ceux du questionnaire; les pourcentages sont arrondis à l'unité.

Rappel de lecture : les questions à choix unique se lisent en part des répondants; les questions à choix multiples se lisent en part des mentions, et leur base est indiquée sous l'énoncé. Les deux sondages ne se combinent pas.

C.1 Sondage du milieu des affaires — 59 répondants

Q1 Dans quel secteur évolue surtout votre entreprise ou organisation ? (Un seul choix possible)

59 réponses · choix unique

Réponse	Réponses	%
Construction et métiers	14	24 %
Services (professionnels, personnels, financiers)	12	20 %
Commerce de détail	11	19 %
Autre	8	14 %
Transformation du bois ou foresterie	7	12 %
Autres réponses (secteurs divers)	7	12 %

Q2 À quel point vos activités dépendent-elles, directement ou indirectement, de la filière forestière (forêt, bois, faune, plein air) ? (Échelle 1 à 5 — 1 = Pas du tout · 5 = Énormément)

59 réponses · échelle de 1 à 5

Réponse	Réponses	%
5 — Énormément	14	24 %
4	14	24 %
3	14	24 %
2	9	15 %
1 — Pas du tout	8	14 %

Lecture : 72 % des répondants se situent aux notes 3 à 5, et 48 % aux notes 4 et 5.

Q3 Comment évaluez-vous la situation actuelle de la filière forestière dans la région ? (Échelle 1 à 5 — 1 = Très préoccupante · 5 = Très encourageante)

59 réponses · échelle de 1 à 5

Réponse	Réponses	%
1 — Très préoccupante	40	68 %
2	11	19 %
3	5	8 %
4	2	3 %
5 — Très encourageante	1	2 %

Lecture : 87 % des répondants se situent aux notes 1 et 2. C'est le résultat le plus tranché de tout le sondage.

Q4 Le ralentissement de la filière forestière (fermetures, arrêts) a-t-il un effet sur votre entreprise ? (Un seul choix possible)

59 réponses · choix unique

Réponse	Réponses	%
Oui, un effet direct	24	41 %
Oui, un effet indirect	20	34 %
Non	12	20 %
Je ne sais pas	3	5 %

Lecture : 75 % des entreprises répondantes subissent un effet, direct ou indirect.

Q5 Selon vous, quels sont aujourd'hui les principaux freins à la relance de la filière forestière régionale ? (Cochez jusqu'à 3 choix)

154 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
L'incertitude des marchés (prix du bois, tarifs, exportations)	40	26 %
L'accès au territoire forestier et la conciliation des droits et des usages	36	23 %
Un approvisionnement en bois difficile à prévoir et à garantir	26	17 %
Les coûts d'exploitation et de transport	22	14 %
L'absence d'un leadership clair pour porter le dossier	22	14 %
Autres réponses	8	5 %

Q6 Pour que la relance de la filière forestière réussisse, quelles conditions vous semblent les plus déterminantes ? (Cochez jusqu'à 3 choix)

164 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Des ententes durables et mutuellement avantageuses pour l'ensemble des parties	46	28 %
Un appui actif du gouvernement du Québec pour faciliter le dialogue et les ententes	32	20 %
Un accès stable et prévisible à la ressource forestière	31	19 %
Une région unie derrière une vision commune	27	16 %
Du financement et des programmes adaptés aux entreprises d'ici	14	9 %
Autres réponses	14	9 %

Q7 La conclusion d'ententes durables sur l'accès à la ressource est un enjeu clé de la relance. Selon vous, qui devrait exercer le leadership pour faire avancer ce dialogue et en arriver à des ententes bénéfiques pour tous ? (Un seul choix possible)

59 réponses · choix unique

Réponse	Réponses	%
Une démarche conjointe entre la région et les communautés algonquines	23	39 %
La MRC et les élus régionaux	17	29 %
Le gouvernement du Québec	11	19 %
Le gouvernement fédéral	7	12 %
Je ne sais pas	1	2 %

Lecture : 68 % confie le leadership au milieu régional ou à une démarche conjointe région-communautés; 31 % à un palier gouvernemental supérieur.

Q8 Une des idées sur la table est que la gestion de la forêt régionale se fasse « par et pour la région », plus près du terrain, avec tous les acteurs régionaux à la même table (entreprises, usines, ZEC, communautés

algonquines, MRC). À quel point cette idée vous intéresse-t-elle ? (Échelle 1 à 5 — 1 = Pas du tout · 5 = Beaucoup)

59 réponses · échelle de 1 à 5

Réponse	Réponses	%
5 — Beaucoup	31	53 %
4	11	19 %
3	13	22 %
2	2	3 %
1 — Pas du tout	2	3 %

Lecture : 72 % aux notes 4 et 5, dont 53 % à la note maximale. L'opposition est marginale (6 %).

Q9 Selon vous, qu'est-ce qu'une gestion régionale de la forêt devrait viser en priorité ? (Cochez jusqu'à 2 choix)

106 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Mieux concilier les usages (forêt, faune, plein air, communautés autochtones)	28	26 %
Diversifier au-delà du 2×4 (produits à valeur ajoutée)	25	24 %
Mieux prévoir et stabiliser l'approvisionnement en bois	18	17 %
Maintenir et créer des emplois	17	16 %
Garder plus de retombées dans la région	17	16 %
Autre	1	1 %

Q10 Seriez-vous prêt·e à contribuer à cette démarche régionale ? (Cochez tout ce qui s'applique)

85 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Participer à des rencontres ou consultations	29	34 %
Pas pour l'instant	22	26 %
Partager des données ou une expertise	13	15 %
Faire connaître la démarche à mon réseau	12	14 %
Envisager un rôle plus actif plus tard	9	11 %

Q11 Pour que votre entreprise appuie une nouvelle façon de gérer la forêt, quelles conditions seraient importantes ? (Cochez tout ce qui s'applique)

162 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Des retombées économiques concrètes pour la région	45	28 %
Une gouvernance claire et transparente	37	23 %
L'appui des gouvernements (Québec, fédéral)	30	19 %
Une viabilité financière démontrée	24	15 %
Une vraie place pour le milieu d'affaires à la table	23	14 %
Autre	3	2 %

Q12 Un déclencheur de cette réflexion est l'usine de Maniwaki, fermée depuis l'automne 2024. Domtar s'est dite ouverte à céder l'usine à un groupe régional. Si un projet de reprise collective (par exemple une

**coopérative ou une société régionale) voyait le jour, quel serait votre intérêt à en entendre parler ?
(Échelle 1 à 5 — 1 = Aucun · 5 = Très élevé)**

59 réponses · échelle de 1 à 5

Réponse	Réponses	%
5 — Très élevé	23	39 %
4	20	34 %
3	14	24 %
2	1	2 %
1 — Aucun	1	2 %

Lecture : 73 % aux notes 4 et 5. Seuls 4 % expriment un désintérêt.

Q13 De façon exploratoire et sans engagement, sous quelle forme pourriez-vous imaginer participer à un tel projet régional ? (Cochez tout ce qui s'applique)

82 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
L'appuyer publiquement	33	40 %
M'informer seulement	17	21 %
Envisager une participation financière (à évaluer)	17	21 %
Contribuer par de l'expertise	12	15 %
Autre	2	2 %
Aucune	1	1 %

C'est le résultat qui fonde la faisabilité d'un capital de proximité : une mention sur cinq envisage déjà une participation financière.

— Pour poursuivre la discussion : participation aux consultations (question facultative)

26 réponses · 36 sans réponse

Réponse	Réponses	%
Option 1 — consultation en personne du 11 août, à Maniwaki	17	65 %
Option 2 — consultation virtuelle du 17 août	9	35 %

Commentaires — milieu des affaires

Question facultative « Un dernier mot ou une idée à partager ? » — 11 réponses, 48 sans réponse. Les commentaires sont reproduits tels quels, sans correction.

« Si Domtar ne voie pas de positif à Maniwaki, il devrait y avoir des données à l'appui et connaître les vrais de vrai raisons. De la vraie transparence. Par contre s'il n'y a pas de 2e et 3e transformation c'est comme pelleter en avant. »

« C'est très intéressant des sondages ou des rencontres mais il faut agir plus vite possible. »

« Le gros problème pour cette usine est son manque d'approvisionnement de qualité. »

« Première chose à faire selon moi, assoir le maire de Maniwaki et la préfète à la même table afin qu'ils règlent leurs différents car pour le moment on tourne en rond. »

« Il faut que l'usine Domtar soit toujours en opérations. Les retombés économique pour notre région sont trop importante. »

« La source de revenu directe et principale d'une érablière est la forêt donc le partage et la protection des zones en exploitation et surtout celles futures dans le but d'agrandissement du nombre d'entailles est primordial pour notre survie. Donc il est impératif que le partage de la forêt entre les érablières et les compagnies forestières se fasse avec diligence et avec une vision à long terme. »

« Nous serions interressés par le projet seulement si cela implique de la 2e ou 3e transformation. »

« Il faux réglé pour l'approvisionnement de la matière première. »

« Mon fils travaille en forêt, il doit travailler dans la région de Mont-Laurier pour avoir un emploi. »

L'export du sondage n'affiche pas l'intégralité des commentaires reçus; ceux qui précèdent sont ceux que le rapport de résultats reproduit.

C.2 Sondage citoyen — 248 répondants

Q1 Comment vous sentez-vous par rapport à la situation actuelle de la filière forestière dans la région ?
(Échelle 1 à 5 — 1 = Très inquiet·ète · 5 = Très confiant·e)

248 réponses · échelle de 1 à 5

Réponse	Réponses	%
1 — Très inquiet·ète	98	40 %
2	65	26 %
3	65	26 %
4	14	6 %
5 — Très confiant·e	6	2 %

Lecture : 66 % aux notes 1 et 2, dont 40 % à la note la plus inquiète.

Q2 À quel point la forêt et le bois sont-ils importants pour l'avenir de la région ? (Échelle 1 à 5 — 1 = Pas important · 5 = Essentiel)

248 réponses · échelle de 1 à 5

Réponse	Réponses	%
5 — Essentiel	167	67 %
4	45	18 %
3	25	10 %
1 — Pas important	7	3 %
2	4	2 %

Lecture : 85 % aux notes 4 et 5. C'est le plus large consensus des deux sondages.

Q3 La MRC voudrait explorer une nouvelle façon de gérer la forêt « par et pour la région », plus près du terrain, avec tous les acteurs régionaux à la même table. Appuyez-vous cette démarche ? (Un seul choix possible)

248 réponses · choix unique

Réponse	Réponses	%
Oui	146	59 %
Plutôt oui	65	26 %
Je ne sais pas	26	10 %
Non	6	2 %
Plutôt non	5	2 %

Lecture : 85 % d'appui, contre 4 % d'opposition. L'appui citoyen est plus net que celui du milieu des affaires (72 %).

Q4 Si un nouveau modèle de gestion de la forêt était développé, qu'est-ce qui compte le plus pour vous dans l'avenir de la forêt régionale ? (Cochez jusqu'à 2 choix)

438 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Protéger la nature et la faune	126	29 %
Des emplois durables	109	25 %
Garder les retombées dans la région	95	22 %
Respecter et inclure les communautés algonquines	53	12 %
De nouveaux produits du bois (au-delà du 2×4)	52	12 %
Autre	3	1 %

La protection de la nature arrive en tête, mais les trois premières options se tiennent : la population ne pose pas l'environnement et l'emploi en opposition.

Q5 Selon vous, quel est aujourd'hui le plus grand défi pour relancer la forêt et le bois dans la région ? (Un seul choix possible)

248 réponses · choix unique

Réponse	Réponses	%
Concilier les droits et les différents usages du territoire	65	26 %
Les marchés et le prix du bois	61	25 %
Le manque d'investissements et de relève	45	18 %
Avoir un accès stable au bois et au territoire forestier	42	17 %
Je ne sais pas	28	11 %
Autre	7	3 %

Lecture : la population désigne la conciliation des droits et des usages comme premier défi, presque à égalité avec le marché. C'est exactement le diagnostic du rapport.

Q6 Qu'est-ce qui aiderait le plus la région à réussir cette relance ? (Cochez jusqu'à 2 choix)

397 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Des ententes durables qui profitent à toutes les parties concernées	140	35 %
Des investissements dans les usines et les emplois d'ici	84	21 %
La protection de la nature et de la faune	73	18 %
Un appui fort du gouvernement du Québec	48	12 %
Un accès garanti à la forêt et au bois	43	11 %
Je ne sais pas	9	2 %

Q7 Pour en arriver à des ententes durables qui profitent à toutes les parties concernées, qui devrait selon vous prendre les devants ? (Un seul choix possible)

248 réponses · choix unique

Réponse	Réponses	%
Tout le monde ensemble, autour d'une même table	165	67 %
La MRC et les élus de la région	44	18 %
Le gouvernement du Québec	24	10 %
Le gouvernement fédéral	8	3 %
Je ne sais pas	7	3 %

Lecture : 85 % confient l'initiative au milieu régional — une table commune ou la MRC — contre 13 % à un gouvernement supérieur.

Q8 Souhaitez-vous suivre ou participer à la suite de la démarche ? (Cochez tout ce qui s'applique)

262 mentions · choix multiples

Réponse	Réponses	%
Non merci	122	47 %
Oui, me tenir informé-e	108	41 %
Oui, participer à une consultation	32	12 %

Cent dix-sept répondants ont laissé une adresse courriel pour être tenus informés : c'est une base de mobilisation citoyenne déjà constituée.

Commentaires — citoyens

Question facultative — 17 réponses, 83 sans réponse. Les commentaires sont reproduits tels quels, sans correction.

« 60 % de ce que la forêt produit n'a pas de preneur, sans marché pour l'érable rouge et le bouleau, l'avenir n'existe pas. »

« Pour garder la population de jeune dans les campagne, il faut que des emplois soit créé sans ça rien n'encourage les jeunes à demeurer en régions. Les emploi stable y sont absent et le chômage BS en a un très haut %. »

« Il faudrait que la forêt et sa première transformation soit nationalisée par le gouvernement du Québec. Une espèce de gestion de l'offre forestière qui pourrait garantir des emplois. Se

détacher de l'export vers les USA et fournir d'abord le Québec et les autres provinces du Canada.
»

« Il n'est pas clair qui est sous entendu comme inclus dans la catégorie « tout le monde ensemble » et « toutes les parties concernées ». Il sera important de clarifier qui est et qui n'est pas inclus dans ces descriptions si vous voulez des réponses valables et utiles. »

« Les usines de la VDLG (et de l'Outaouais) devraient être en partenariat privé-public. »

« Le développement d'infrastructures récréotouristiques en forêt devrait être considéré également. Le tourisme crée des emplois et le tourisme en nature est de plus en plus populaire partout au Québec et ailleurs dans le monde. Ce type de développement allie protection environnementale tout en contribuant au développement d'une industrie en plein essor et contribue à une diversification des usages de nos forêts. »

« Merci pour le sondage. »

L'export du sondage n'affiche pas l'intégralité des commentaires reçus; ceux qui précèdent sont ceux que le rapport de résultats reproduit.

CE QUE LES DEUX SONDAGES DISENT ENSEMBLE

Les citoyens et le milieu des affaires ne répondent pas aux mêmes questions, et leurs résultats ne se combinent pas. Mais ils convergent sur trois points, et cette convergence est le meilleur mandat que le conseil puisse recevoir.

La forêt est vue comme déterminante pour l'avenir de la région — 85 % chez les citoyens. La gestion « par et pour la région » recueille un appui large des deux côtés : 85 % chez les citoyens, 72 % chez les entreprises. Et l'initiative doit venir d'ici — 85 % des citoyens et 68 % des entreprises la confient au milieu régional plutôt qu'à un gouvernement supérieur.

Un quatrième point mérite l'attention du conseil : les deux publics désignent la conciliation des droits et des usages du territoire comme premier frein — 26 % des citoyens, 23 % des mentions du milieu d'affaires. Le nœud du dossier est perçu correctement, et il est autant territorial qu'économique.

ANNEXE D

Sources et documents consultés

Documents régionaux

- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le régime forestier, 2025.
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, OnePager — portrait de la filière forestière, 2025.
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Plan forestier de la Haute-Gatineau.
- Assemblée des communautés forestières de la Vallée-de-la-Gatineau, programmation et communiqué, 12 mai 2026.
- Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau, Devis de mandat — Phase 1 : mesurer l'intérêt du milieu, juin 2026.
- Cellule d'intervention sur la vitalité de l'Outaouais et des Laurentides (« cellule de crise »), rapports et documents de travail, 2020-2024.
- Industriels forestiers de l'Outaouais, « Projet pilote — principes directeurs et prémisses », document signé, janvier 2021.

Sources gouvernementales

- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, tableau des attributions R07 Outaouais 2023-2028 — garanties d'approvisionnement, permis autochtones et bois mis en marché, mise à jour du 29 mai 2023.
- Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (projet de loi 11), adoptée le 11 juin 2026.
- Gouvernement du Québec, Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides, années de récolte 2025-2026 et 2026-2027, échéance du 31 mars 2027.
- Gouvernement du Québec et Nation Atikamekw, énoncé d'intention pour un projet pilote de gestion participative de la forêt, 2026.
- Programmes de financement : Programme Innovation Bois, FORÊT et ESSOR (Investissement Québec), Ressources naturelles Canada, Développement économique Canada, Banque de développement du Canada.

Données de marché

- Conseil de l'industrie forestière du Québec — analyses de marché, mai et août 2026.

- Fédération des producteurs forestiers du Québec — données de marché 2025-2026.

Matériel produit dans le cadre du mandat

- Vingt et une entrevues et rencontres formelles, chacune faisant l'objet d'une synthèse écrite conservée au dossier du mandat.
- Comptes rendus des consultations de la communauté d'affaires des 11 et 17 août 2026.
- Rapport de résultats — MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Sondage gens d'affaires, 20 août 2026 (reproduit à l'annexe C).
- Rapport de résultats — MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Sondage population, 20 août 2026 (reproduit à l'annexe C).
- Grille des intervenants — cartographie des acteurs de la filière régionale.
- Fiche sur la mécanique financière d'une relance et fiche sur le modèle de gouvernance coopérative.
- Note sur les programmes de financement et la fiscalité coopérative, conservée au dossier du mandat.

Rapport préparé par **Posture inc.** — Daniel Feeny, chargé de projet, et France Bélisle, co-présidente, avec la collaboration de Marie-Eve Venner. Déposé au conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau le 1er septembre 2026.